

UDES



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Personne-ressource :

Monsieur Jacques Viens
Directeur de cabinet et vice-recteur adjoint
Cabinet du recteur

Téléphone : 819-821-8280

Courriel : jacques.viens@USherbrooke.ca

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE FINANCIÈRE 2019-2020

Rapport déposé conformément à l'article 4.1 de la
Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

Rectorat
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Le 20 octobre 2020

Madame Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Rapports concernant l'année financière 2019-2020

Madame la directrice,

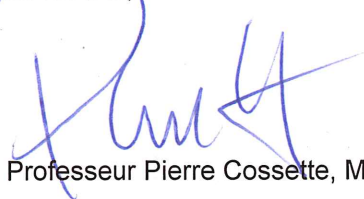
Conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, je vous transmets les rapports 2019-2020 suivants :

- les états financiers ;
- l'état du traitement des membres du personnel de direction;
- le rapport sur la performance comportant notamment;
 - le taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire;
 - la durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire;
 - les mesures prises pour l'encadrement des étudiants;
 - les programmes d'activités de recherche;
 - ainsi que plusieurs redditions de compte prévues par les règles budgétaires et mentionnées dans la lettre du sous-ministre du 10 juillet;
- le rapport sur les perspectives de développement.

Suivant les directives reçues, un exemplaire papier des documents mentionnés ci-dessus est joint à la présente, de même qu'une copie en format PDF sur clé USB. Une seconde clé USB présente une copie des tableaux de l'état du traitement du personnel de direction en format Excel. Les dix autres exemplaires requis seront transmis à la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle, tel que demandé.

Confiant que les renseignements fournis dans ces différents rapports répondent aux exigences de la Loi, je vous prie de recevoir, Madame la directrice, mes salutations distinguées.

Le recteur,



Professeur Pierre Cossette, M.D., M.Sc., FRCPC

TABLE DES MATIÈRES

- 1. États financiers 2019-2020**
- 2. État du traitement 2019-2020**
- 3. Rapport sur la performance 2019-2020**
- 4. Rapport sur les perspectives de développement**

1. États financier 2019-2020

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement .1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7
Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	41 923 909	---	---	---	---		41 923 909 5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	3 118 054	---	---	---	---		3 118 054 6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	10 239 571	129 874 599	8 309 544	0	0		148 423 714 7
8	Encassements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	65 414	0	0	0	0		65 414 8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	48 276 569	0	0	0	(48 276 569)	(0) 9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	7 634 658	43 413	0	0	0		7 678 071 10
11	Stocks (075)	s/o	618 736	0	---	0	0		618 736 11
Total de l'actif court terme			63 600 341	178 194 581	8 309 544	\$	\$	(48 276 569)	201 827 897
Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	273 576	0	0	0	0		273 576 12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	66 227 949	0	0		66 227 949 13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$ 14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	1 180 297	0	1 454 877	0	0		2 635 174 16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		0 17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	704 626 650	---	---		704 626 650 18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		\$ 19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	3 419 214	0	0	0	0		3 419 214 20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 21
TOTAL DE L'ACTIF			68 473 428 \$	178 194 581 \$	780 619 020 \$	- \$	- \$	(48 276 569) \$	979 010 460 \$

PASSIF	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
Passif à court terme								
23	Découvert de banque (201)	3 193 982	0	3 658 711	0	0	0	6 852 693
24	Emprunts à court terme (205)	6 836 431	0	43 178 398	0	0	0	50 014 829
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	0	0	83 404	0	0	0	83 404
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	0	---	---	---	---	---	\$
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	23 272 455	0	---	0	0	0	23 272 455
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	0	0	---	0	0	0	\$
29	Comptes créditeurs (215, 220)	31 085 383	112 308	2 378 425	0	0	0	33 576 116
30	Produits reportés (260)	8 773 902	0	---	---	0	0	8 773 902
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	0	0	0	0	0	0	\$
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	97 500	0	37 472 806	0	0	0	37 570 306
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	42 765 026	0	5 511 543	0	0	(48 276 569)	0
	Total du passif à court terme	116 024 680	112 308	92 283 286	\$	\$	(48 276 569)	160 143 705
Passif à long terme								
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	118 271 800	0	0	0	0	0	118 271 800
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	1 097 323	0	429 117 301	0	0	0	430 214 624
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	0	0	0	0	0	0	\$
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	0	178 082 272	204 192 274	---	---	---	382 274 546
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	0	0	0	0	0	0	\$
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	0	0	0	0	0	0	\$
40	TOTAL DU PASSIF	235 393 803 \$	178 194 581 \$	725 592 861 \$	- \$	- \$	(48 276 569) \$	1 090 904 675 \$

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	37 687 013	0	0	0	0	37 687 013
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	0	0	0	\$
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(204 607 388)	---	---	---	---	(204 607 388)
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	0	---	---	\$
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	0	---	---	\$
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	55 026 159	---	---	55 026 159
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(166 920 375) \$	- \$	55 026 159 \$	- \$	- \$	(111 894 216) \$

48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS	68 473 428 \$	178 194 581 \$	780 619 020 \$	- \$	- \$	(48 276 569) \$	979 010 460 \$
----	---	----------------------	-----------------------	-----------------------	-------------	-------------	------------------------	-----------------------

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	47 153 726	---	---	---	---	---	47 153 726
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	2 830 425	---	---	---	---	---	2 830 425
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	890 350	---	---	---	---	---	890 350
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaits internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	283 042	---	---	---	---	---	283 042
5	Droits de scolarité des étudiants dérogatoires (406)	2 689 666	---	---	---	---	---	2 689 666
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	1 254 091	---	---	---	---	---	1 254 091
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	5 022 638	---	---	---	---	---	5 022 638
8	Cotisations des étudiants (455)	6 950 573	---	---	---	---	---	6 950 573
9	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	10 329 972	---	---	---	---	---	10 329 972
10	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	1 913 522	---	---	---	---	---	1 913 522
11	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS	79 318 004	93 160 382	54 564 756	---	---	---	79 318 004
12	Subventions du Ministère (515)	301 821 449	7 443 374	---	---	---	---	309 264 823
13	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	781 327	21 807 588	9 054 530	0	---	0	31 643 444
14	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	8 082 984	52 205 162	(0)	0	---	0	60 288 146
15	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	5 529 455	11 704 257	---	0	---	0	17 233 712
16	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	---	---	0	---	---	---	0
	Amortissement des apports reportés affectés aux immobilisations:							
17	Ministère (530)	---	---	18 512 792	---	---	---	18 512 792
18	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	---	---	0	---	---	---	0
19	Gouvernement du Canada (532)	---	---	0	---	---	---	0
20	Autres (533)	---	---	26 997 435	---	---	---	26 997 435
21	TOTAL DES SUBVENTIONS	316 215 214	93 160 382	54 564 756	---	---	---	463 940 352
22	Intérêts et dividendes (435)	697 606	0	0	0	---	---	697 606
23	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	---	---	0
24	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	---	---	---	0
25	Produits provenant d'une fondation (446)	12 500	8 160 550	(0)	0	---	---	8 173 050
26	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	863 048	71 124 282	---	0	---	---	71 987 330
27	Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	---	---	0
28	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	---	---	47 450	---	---	---	47 450
29	Recouvrement des coûts indirects (465)	6 564 182	---	---	---	---	---	6 564 182
30	Ventes externes (460)	28 118 195	7 937	(0)	---	---	---	28 126 132
31	Autres produits (466, 470)	9 606 628	0	0	---	---	---	9 606 628
32	TOTAL DES PRODUITS AUTRES	45 862 160	79 292 769	47 450	---	---	---	125 202 379
33	TOTAL DES PRODUITS	441 395 378	172 453 151	54 612 206	---	---	---	668 460 735

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
MASSES SALARIALES								
1	Direction							
2	Gérance	22 752 679	767 121					23 519 799
3	Enseignants-chercheurs	1 737 042	0					1 737 042
4	Chargés de cours	101 360 326	41 694 719					143 055 045
5	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	38 284 631	730 991					39 015 622
6	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	6 625 750	21 710 910					28 336 659
7	Personnel professionnel non enseignant	4 000 192	7 594 391					11 594 584
8	Personnel de soutien technique	48 368 614	3 352 365					51 720 979
9	Personnel de soutien de bureau	20 654 328	3 451 669					24 105 998
10	Personnel de métier et ouvrier	23 033 233	832 567					23 865 800
11	Avantages sociaux (700)	8 372 406	218 212					8 590 618
12		50 461 124	15 885 059					66 346 183
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX	325 650 326	96 238 001					421 888 329
14	Avantages sociaux futurs (704)	(3 735 600)						(3 735 600)
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	837 415	0					837 415
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	233 817	970					234 787
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	390 060	7 766 481					8 156 541
18	Formation et perfectionnement (710)	1 145 824	103 834					1 249 659
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	8 330 275	6 477 510					14 807 785
20	Bourses (735)	3 451 101	26 381 678					30 032 779
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	11 072 960	10 740 652	4 063 616				25 877 228
22	Fournitures et matériel (745)	8 162 627	8 304 543					16 467 170
23	Coûts des marchandises vendues (755)	733 388	0					733 388
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	26 890 953	7 380 859					34 271 812
25	Volumes et périodiques (750)	5 412 039	220 486					5 632 525
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	9 797 675	386 055	(0)				10 383 730
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	3 944 904	147 316					4 092 221
28	Location-exploitation (830)	928 717	180 526					1 109 242
29	Transfert de coûts indirects (865)		6 564 182					6 564 182
30	Pertes sur vente de placements (886)		0					0
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	1 599 563	1 046 663	743 698				3 389 923
32	Biens de nature non capitalisable (893)		0	288 118				288 118
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	1 136 736	161	15 926 923				17 063 820
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0				0
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)			0				0
36	Amortissement des immobilisations (890)			52 484 195				52 484 195
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)							0
38	Autres charges (860, 870)	9 570 419	113 231	0				9 683 650
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES	89 922 873	76 215 147	73 506 549				239 644 509
40	Ventes internes (878)	0	0					0
41	Gains et pertes latents (879)	0	0					0
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	89 922 873	76 215 147	73 506 549				239 644 509
43	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0				0
44	TOTAL DES CHARGES	415 573 198	172 453 151	73 506 549				661 532 898
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	25 822 180		(18 894 343)				6 927 837

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Sherbrooke
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
1		(48 254 382)		51 762 664	0			3 508 282
2.	Annexe 11	0	0	0	0	0	0	\$
3		(48 254 382)		51 762 664				3 508 282
4	Produits de l'année	441 395 378	172 453 151	54 612 206	0	0	0	668 460 735
5	Charges de l'année	415 573 198	172 453 151	73 506 549	0	0	0	661 532 898
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	25 822 180		(18 894 343)				6 927 837
7	Réval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	(122 728 100)						(122 728 100)
8	Apports reçus à titre de dotations							\$
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables			397 765				397 765
10	Virements d'autres soldes de fonds	0	0	21 760 073	0	0	0	21 760 073
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	21 760 073	0	0	0	0	0	21 760 073
12	Sous-total	(118 665 993)		3 263 495				(115 402 498)
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(166 920 375) \$	- \$	55 026 159 \$	- \$	- \$	- \$	(111 894 216) \$

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Sherbrooke
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe I

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1 Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	47 153 726	---	0	---	0	---	---	---	47 153 726
2 Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	2 830 425	---	---	---	---	---	2 830 425
3 Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	890 350	---	---	---	---	---	890 350
4 Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaits internationaux (10% du fo	---	---	283 042	---	---	---	---	---	283 042
5 Droits de scolarité des étudiants dérogés (406)	0	---	2 689 666	---	0	---	---	---	2 689 666
6 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	1 027 335	---	226 331	---	424	---	---	---	1 254 091
7 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	16 510	---	0	---	5 006 128	---	---	---	5 022 638
8 Cotisations des étudiants (453)	---	---	0	---	---	6 950 573	---	---	6 950 573
9 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	1 890 512	25 400	8 370 099	(137)	5 670	38 427	0	---	10 329 972
10 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	1 796 643	69 765	41 306	0	0	0	5 808	---	1 913 522
11 Total des produits provenant des étudiants	51 884 726	95 165	15 331 220	(137)	5 012 222	6 989 000	5 808	0	79 318 004
12 Subventions du Ministère (515)	---	0	301 821 449	---	0	0	---	---	301 821 449
13 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	350 350	0	75 497	0	1 576	373 904	0	---	781 327
14 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	6 750	0	7 849 734	0	158 700	67 800	0	---	8 082 984
15 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	5 421 950	0	74 171	0	0	33 334	0	---	5 529 455
16 Total des subventions	5 759 050	0	309 820 850	0	160 276	475 038	0	0	316 215 214
17 Intérêts et dividendes (435)	---	---	661 643	---	0	0	35 964	---	697 606
18 Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	0	---	---	---	---	---	0
19 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	0	---	0	0	0	---	0
20 Produits provenant d'une fondation (446)	2 500	0	0	0	10 000	0	0	---	12 500
21 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	673 010	0	5 300	0	48 507	156 232	0	---	863 048
22 Gains sur vente de placement (526)	---	---	0	---	---	---	---	---	0
23 Recouvrement des coûts indirects (465)	0	0	6 564 182	---	0	0	0	---	6 564 182
24 Ventes externes (460)	4 484 722	766 093	1 375 034	680 897	561 592	6 107 005	14 142 833	---	28 118 195
25 Autres produits (466, 470)	1 180 000	84 244	4 527 141	531 140	42 174	1 051 015	2 190 914	---	9 606 628
26 Total des produits autres	6 340 231	850 337	13 133 300	1 212 037	662 272	7 294 252	16 369 731	0	45 862 160
27 TOTAL DES PRODUITS	63 984 007 \$	945 502 \$	338 285 369 \$	1 211 900 \$	5 834 770 \$	14 758 290 \$	16 375 539 \$	0 \$	441 395 378 \$

Université de Sherbrooke
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1 Masses salariales	11 460 184	2 274 256	6 443 772	1 026 117	269 959	1 002 480	275 912		22 752 679
2 Direction	86 197	92 230	21	1 273 092	0	178 411	107 090		1 737 042
3 Gérance	101 229 986	0	37 408	0	90 932	2 000	0		101 360 326
4 Enseignants-chercheurs	38 247 916	0	32 763	0	3 952	0	0		38 284 631
5 Chargés de cours	6 042 103	5 153	32 087	19	543 657	2 387	344		6 625 750
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	2 529 645	127 980	387 540	64 036	16 364	866 141	8 486		4 000 192
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	24 864 293	6 566 719	11 817 721	1 027 214	526 142	3 346 035	220 490		48 368 614
8 Personnel professionnel non enseignant	8 420 912	6 571 259	2 278 809	2 441 280	124 982	716 291	100 795		20 654 328
9 Personnel de soutien technique	13 657 836	1 573 251	5 106 664	478 909	735 244	1 227 339	255 991		23 033 233
10 Personnel de soutien de bureau	854 375	132 798	2 674	6 026 415	0	1 130 358	225 786		8 372 406
11 Personnel de métier et ouvrier	37 535 328	3 529 545	4 662 615	2 537 770	424 685	1 531 036	240 145		50 461 124
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14									
13 Total des masses salariales et des avantages sociaux	244 928 776	20 873 191	30 802 074	14 874 852	2 735 916	10 002 477	1 433 039	\$	325 650 326
14 Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	(3 735 600)	(3 735 600)
15 Variation de la provision heures supplémentaires, maladies, vacances, congés sociaux et autres avantages	450 656	100 601	222 010	1 631	13 408	51 215	(2 106)		837 415
16 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	253 817	0	0	0	0	0	0		253 817
17 Stagiaires Postdoctoraux (706)	388 122	0	1 545	0	0	0	392		390 060
18 Formation et perfectionnement (710)	597 801	158 718	266 755	10 045	49 977	62 495	35		1 145 824
19 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	4 809 076	48 390	685 044	54 549	347 889	2 179 058	206 270		8 330 275
20 Bourses (735)	3 111 170	0	305 206	0	3 825	0	30 900		3 451 101
21 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	5 300 445	238 562	1 369 986	15 419	55 044	409 457	3 574 050		11 072 960
22 Fournitures et matériel (745)	3 082 435	1 881 954	839 195	1 675 178	137 038	478 592	68 236		8 162 027
23 Coûts des marchandises vendues (755)	180 579	2 621	0	0	302 485	237 845	9 857		733 888
24 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	8 022 427	2 455 506	4 331 138	6 131 965	1 638 551	3 226 271	1 085 117		26 890 953
25 Volumes et périodiques (750)	210 136	5 093 060	8 048	1 915	94 843	4 038	0		5 412 039
26 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	601 006	15 308	85 905	8 713 118	104	117 080	265 154		9 797 675
27 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	140 414	16 428	89 732	3 475 825	157 759	64 208	539		3 944 904
28 Location-exploitation (830)	195 262	27 565	392 974	199 053	31 823	32 559	49 481		928 717
29 Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		\$
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	907 738	342 135	90 076	56 048	2 698	118 993	81 874		1 599 563
31 Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		\$
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	10 803	6 449	700 170	4 991	97 766	203 544	115 013		1 136 736
33 Intérêts relatifs aux avances interfonctions (855)	0	0	0	0	0	0	0		\$
34 Autres charges (860, 870)	435 658	(105)	4 553 270	(3 983)	632 035	21 016	3 932 528		9 570 419
35 Total des charges autres	28 787 543	10 407 191	13 941 054	20 335 754	3 565 222	7 206 570	9 415 339	(3 735 600)	89 922 873
36 Virements interfonctions (877)	569 561	(273 980)	(145 021)	(5 631 720)	215 946	1 654 690	3 610 525		\$
37 Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0		\$
38 Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0		\$
39 Total avant éléments extraordinaires	274 285 881	31 006 402	44 598 107	29 578 886	6 517 084	18 863 537	14 458 902	(3 735 600)	415 573 198
40 Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		\$
41 TOTAL DES CHARGES	274 285 881 \$	31 006 402 \$	44 598 107 \$	29 578 886 \$	6 517 084 \$	18 863 537 \$	14 458 902 \$	(3 735 600) \$	415 573 198 \$

Université de Sherbrooke
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 3

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1 Subvention du Ministère (515)	0	5 232 225	0	0	0	0	39 677	2 171 472	0	0	7 443 374
2 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	1 819 043	18 620 035	0	299 157	0	1 669 353	0	0	0	21 807 388
3 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	51 473	52 149 145	0	0	0	4 544	0	0	0	52 205 162
4 Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	0	11 670 529	0	0	0	33 728	0	0	0	11 704 257
5 Total des subventions	\$ 0	7 102 740	82 439 709	\$ 0	299 157	\$ 0	1 147 303	2 171 472	\$ 0	\$ 0	93 160 382
6 Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 0
7 Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	\$ 0
8 Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 0
9 Produits provenant d'une fondation (446)	0	608 907	4 409 264	0	7 845	0	1 641 510	1 493 024	0	0	8 160 550
10 Subventions et dons non gouvernementaux (450)	0	43 522 226	27 217 056	0	0	0	282 273	102 727	0	0	71 124 282
11 Gains sur vente de placements (526)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	\$ 0
12 Ventes externes (460)	0	0	5 680	0	0	0	2 237	0	0	0	7 937
13 Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 0
14 Total des produits autres	\$ 0	44 131 133	31 632 000	\$ 0	7 845	\$ 0	1 926 040	1 595 751	\$ 0	\$ 0	79 292 769
15 TOTAL DES PRODUITS	- \$	51 233 873 \$	114 071 710 \$	- \$	307 002 \$	- \$	3 073 343 \$	3 767 223 \$	- \$	- \$	172 453 151 \$

Université de Sherbrooke
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 4

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	54 900	582 440	0	0	0	129 781	0	0	0	767 121
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	33 578 315	7 928 511	0	0	0	187 893	0	0	0	41 694 719
5	0	437 869	241 712	0	0	0	51 410	0	0	0	730 991
6	0	712 151	20 910 515	0	185	0	64 850	23 206	0	0	21 710 910
7	0	735 512	6 108 005	0	128 750	0	342 825	408 049	0	0	7 594 391
8	0	1 060 368	1 385 984	0	0	0	278 316	498 948	0	0	3 552 365
9	0	50 369	3 325 871	0	0	0	61 788	13 641	0	0	3 451 669
10	0	167 293	362 898	0	0	0	83 847	218 528	0	0	832 367
11	0	669	207 952	0	0	0	9 591	0	0	0	218 212
12	0	7 565 570	7 994 240	0	20 180	0	124 063	181 005	0	0	15 885 059
13	\$	44 363 019	49 048 129	\$	149 115	\$	1 354 364	1 343 376	\$	\$	96 238 004
14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	0	0	970	0	0	0	0	0	0	0	970
16	0	96 820	7 669 071	0	0	0	591	0	0	0	7 766 481
17	0	83 080	1 492	0	0	0	273	18 989	0	0	103 834
18	0	1 006 309	4 942 206	0	194	0	446 567	82 234	0	0	6 477 510
19	0	3 202 826	20 607 442	0	0	0	723 331	2 048 079	0	0	26 581 678
20	0	407 892	9 988 343	0	0	0	262 801	81 616	0	0	10 740 652
21	0	452 091	7 723 946	0	50	0	50 576	77 280	0	0	8 304 543
22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	0	1 035 855	6 001 687	0	150 210	0	123 219	69 887	0	0	7 380 859
24	0	126 609	87 834	0	0	0	6 044	0	0	0	220 486
25	0	13 433	474 919	0	0	0	97 703	0	0	0	586 055
26	0	62 624	77 511	0	0	0	2 682	4 500	0	0	147 316
27	0	2 757	158 959	0	0	0	3 800	15 010	0	0	180 526
28	0	33 913	6 327 249	0	0	0	3 020	0	0	0	6 564 182
29	0	262 965	746 952	0	0	0	28 554	8 192	0	0	1 046 663
30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31	0	0	0	0	0	0	161	0	0	0	161
32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34	0	83 081	5 000	0	6 250	0	840	18 060	0	0	113 331
35	\$	6 870 855	65 013 581	\$	156 704	\$	1 750 161	2 423 847	\$	\$	76 215 147
36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39	\$	6 870 855	65 013 581	\$	156 704	\$	1 750 161	2 423 847	\$	\$	76 215 147
40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
41	- \$	51 233 873	114 061 710	- \$	305 819	- \$	3 084 525	3 767 223	- \$	- \$	172 453 151

2. État du traitement 2019-2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 500
455, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Aux membres du conseil d'administration de
Université de Sherbrooke

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après « l'état du traitement ») de Université de Sherbrooke (ci-après « l'université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2020.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2019-2020*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2019-2020*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère

de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2019-2020*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*¹

Sherbrooke
Le 13 octobre 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A125487

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

État du traitement 2019-2020
requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la
Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure (1)

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)			Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale
				Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	
Cossette, Pierre	Recteur	12		320 490,00 \$	3 604,90 \$		
Alary, Serge	Vice-recteur adjoint	5		157 399,00 \$	404,90 \$		
Perreault, Jean-Pierre	Vice-recteur à la recherche & aux études supérieures	12		235 203,00 \$	2 705,51 \$		
Rémillard, Denyse	Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	10		201 796,00 \$	1 870,21 \$		
Rémillard, Denyse	Rectrice adjointe & Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	2		265 000,00 \$	207,11 \$		
Aimez, Vincent	Vice-recteur à la valorisation & aux partenariats	12		216 796,00 \$	3 530,30 \$		
Goulet, Jean	Vice-recteur ressources humaines & relations internationales	12		201 796,00 \$	2 565,80 \$		
Hudon, Christine	Vice-rectrice aux études	12		201 796,00 \$	3 011,43 \$		
Lemelin, Jean-Pascal	Vice-recteur adjoint	12		157 399,00 \$	2 757,82 \$		
Viens, Jacques	Vice-recteur adjoint	12		157 399,00 \$	2 048,14 \$		
Myette, France	Vice-rectrice adjointe	12		157 399,00 \$	2 647,55 \$		
Gaudreault, Pierre-Richard	Vice-recteur associé & directeur général	7		165 305,00 \$	16 523,95 \$		
Godbout, Elaine	Vice-rectrice adjointe	0		157 399,00 \$	787,00 \$		
Faucher, Jocelyne	Secrétaire générale & vice-rectrice à la vie étudiante	12		262 375,00 \$	2 380,22 \$		
Brochu, Frédéric	Secrétaire général adjoint	12		157 399,00 \$	1 823,71 \$		
Dionne, Isabelle	Doyenne de la faculté des sciences de l'activité physique	12		164 260,00 \$	3 286,76 \$		
Coderre, François	Doyen Ecole de gestion	12		189 908,00 \$	3 379,53 \$		
Dorion, Dominique	Doyen de la Faculté de médecine & des sciences de la santé (FMSS)	12		219 304,00 \$	3 064,83 \$		
Doucet, Patrik	Doyen de la Faculté de génie	12		181 714,00 \$	2 879,51 \$		
Lessard, Anick	Doyenne de la Faculté des lettres & sciences humaines (FLSH)	12		181 617,00 \$	1 960,81 \$		
Beaulieu, Carole	Doyenne de la Faculté des sciences	12		181 714,00 \$	1 945,38 \$		
Lebel-Grenier, Sébastien	Doyen de la Faculté de droit	2		172 751,00 \$	1 106,81 \$		
Cartier, Geneviève	Doyenne de la Faculté de droit	6		161 435,00 \$	1 197,98 \$		
Marquis, Louis	Doyen de la Faculté de droit	4		175 774,00 \$	653,07 \$		
Striganuk, Serge	Doyen de la Faculté d'éducation	12		169 834,00 \$	1 725,92 \$		

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	92,61	Le plus élevé	186 874	45 424
		Moyenne	148 876	7 482
		Le moins élevé	101 692	53
Personnel de direction des services	13,95	Le plus élevé	152 762	5 847
		Moyenne	148 985	2 736
		Le moins élevé	142 766	901
Personnel de gérance des emplois de soutien	112,74	Le plus élevé	156 295	112 664
		Moyenne	111 504	5 636
		Le moins élevé	80 375	29

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés ⁽¹⁾1^{re} partie : Personnel de direction supérieure

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Allocations et frais remboursés	
		Nombre de mois dans la fonction	Valeur (en \$)
Cossente, Pierre	Recteur	12	6 721
Allary, Serge	Vice-recteur adjoint	5	2 320
Perreault, Jean-Pierre	Vice-recteur à la recherche & aux études supérieures	12	2 501
Rémillard, Denyse	Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	10	3 705
Rémillard, Denyse	Rectrice adjointe & Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	2	
Aimez, Vincent	Vice-recteur à la valorisation & aux partenariats	12	12 332
Goulet, Jean	Vice-recteur ressources humaines & relations internationales	12	16 857
Hudon, Christine	Vice-rectrice aux études	12	2 324
Lemelin, Jean-Pascal	Vice-recteur adjoint	12	3 704
Viens, Jacques	Vice-recteur adjoint	12	1 945
Myette, France	Vice-rectrice adjointe	12	2 835
Gaudreault, Pierre-Richard	Vice-recteur associé & directeur général	7	62
Godbout, Elaine	Vice-rectrice adjointe	0	
Faucher, Jocelyne	Secrétaire générale & vice-rectrice à la vie étudiante	12	360
Brochu, Frédéric	Secrétaire général adjoint	12	458
Dionne, Isabelle	Doyenne de la Faculté des sciences de l'activité physique	12	3 017
Coderre, François	Doyen Ecole de gestion	12	5 641
Dorion, Dominique	Doyen de la Faculté de médecine & des sciences de la santé (FMSS)	12	1 616
Doucet, Patrik	Doyen de la Faculté de génie	12	6 887
Lessard, Anick	Doyenne de la Faculté des lettres & sciences humaines (FLSH)	12	4 731
Beaulieu, Carole	Doyenne de la Faculté des sciences	12	2 752
Lebel-Grenier, Sébastien	Doyen de la Faculté de droit	2	638
Cartier, Geneviève	Doyenne de la Faculté de droit	6	1 886
Marquis, Louis	Doyen de la Faculté de droit	4	181
Striganuk, Serge	Doyen de la Faculté d'éducation	12	7 673

2^e partie : Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽²⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	96	Le plus élevé	22 476
		Moyenne	2 800
		Le moins élevé	9
Personnel de direction des services	14	Le plus élevé	28 003
		Moyenne	5 564
		Le moins élevé	144
Personnel de gérance des emplois de soutien	114	Le plus élevé	19 354
		Moyenne	1 868
		Le moins élevé	0

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)⁽²⁾ Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETFP)

**Renseignements additionnels selon l'article 3.3.2 et 3.4 de la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire – Indemnités de transition et indemnités de départ**

Année 2019-2020

Personnel en poste durant l'année financière et au début de la prochaine année financière

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnités si titulaire reste à UdeS	Référence	Indemnités si titulaire quitte l'UdeS
Recteur	Cossette, Pierre	22.05.31	179 893\$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-rectrice aux études	Hudon, Christine	22.05.31	54 518\$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Rectrice adjointe & Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	Rémillard, Denyse	22.05.31	119 394\$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur à la valorisation & aux partenariats	Aimez, Vincent	22.05.31	84 084\$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur ressources humaines & relations internationales	Goulet, Jean	22.05.31	52 844\$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	201 796 \$
Vice-recteur à la recherche & aux études supérieures	Perreault, Jean-Pierre	22.05.31	91 432 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	235 203 \$
Secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante	Faucher, Jocelyne	22.05.31	118 604 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	262 375 \$
Doyen FMSS	Dorion, Dominique	21.06.30	75 533\$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	219 304 \$
Doyenne F.L.S.H.	Lessard, Anick	22.05.31	34 339 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	181 617\$
Doyen École de gestion	Coderre, François	21.05.31	33 456 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	189 908 \$
Doyenne FASAP	Dionne, Isabelle	22.07.15	25 615 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté de droit	Lebel-Grenier, Sébastien	19.06.30	34 524 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté de droit	Marquis, Louis	23.12.31	26 822 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	175 774 \$
Doyenne Faculté des sciences	Beaulieu, Carole	22.05.31	32 762 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	181 714 \$
Doyen Faculté de génie	Doucet, Patrick	21.05.31	32 660 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté d'éducation	Striganuk, Serge	21.05.31	37 891 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	169 834 \$
Vice-rectrice adjointe	Myette, France		4 637 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-recteur adjoint	Lemelin, Jean-Pascal	22.05.31	34 143 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-rectrice adjointe	Godbout, Éline		4 637 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-recteur adjoint	Viens, Jacques		Note 1	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	157 399 \$
Vice-recteur adjoint	Allary, Serge		4 637 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	157 399 \$
Secrétaire général adjoint	Frédéric Brochu		35 441 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	157 399 \$

Note 1 : Présentement, aucun écrit ne nous permet de savoir quel sera son poste à la fin de son mandat.

Note complémentaire à l'état des traitements

Ce tableau comprend les montants d'indemnités de départ qui seront acquis lors de la fin du mandat en cours.

Note : Les calculs d'indemnités sont basés sur les échelles de salaire et les échelons actuellement en vigueur.

SAR : Correspond au supplément administratif résiduel prévu au règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de l'Université.

SABB : Réfère au congé sabbatique des cadres.

RÈGLEMENT 2575-028

TITRE :	Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat		
ADOPTION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2018-10-22-12
MODIFICATION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-02-24-12
	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-06-15-14
ENTRÉE EN VIGUEUR :	Le 22 octobre 2018		

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET	1
2. CHAMP D'APPLICATION	1
3. DÉFINITIONS	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES.....	2
5. CONTRAT	2
6. PROMOTION.....	2
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI.....	2
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION	3
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION	5
10. CONDITIONS DE RETRAITE	7
11. RESPONSABILITÉ CIVILE	7
12. CUMUL DE FONCTIONS.....	7
13. DÉCLARATION ANNUELLE ET CADRE DE RÉMUNÉRATION	7
14. RESPONSABILITÉ.....	8
15. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	8
ANNEXE 1	9
ANNEXE 2.....	10

1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat, avant et après le 1^{er} mai 2018, applicables pendant et après l'exercice de leur fonction.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

- la rectrice ou le recteur;
- la rectrice adjointe ou le recteur adjoint;

- les vice-rectrices et les vice-recteurs;
- la secrétaire générale ou le secrétaire général;
- les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints;
- la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint;
- toute autre personne qui occupe une fonction de rang équivalent.

3. DÉFINITIONS

- 3.1 Comité des ressources humaines** : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.
- 3.2 Fonction** : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.
- 3.3 Frais de fonction** : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction :

- pour le personnel de direction du Rectorat, à l'exception des vice-rectrices adjointes et des vice-recteurs adjoints, de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*;
- pour les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints, la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint, sont établis par le conseil d'administration.

5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1^{er} juin suivant la décision.

7. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans, sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

8.1 Dans le cas de la rectrice ou du recteur en fonction avant le 1^{er} mai 2018, la personne titulaire reçoit :

- 8.1.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 1, déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration après consultation auprès d'au moins deux membres du comité des ressources humaines choisis par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.2 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de douze mille dollars (12 000 \$) annuellement, approuvé par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.3 un montant annuel déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.2 Dans le cas de la rectrice ou du recteur, lors de sa nomination, du renouvellement ou de la prolongation de son mandat après le 1^{er} mai 2018, la personne titulaire reçoit :

- 8.2.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration après consultation auprès d'au moins deux membres du comité des ressources humaines choisis par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.2.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 \$, approuvé par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.2.3 un montant annuel déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.3 Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, des vice-rectrices et vice-recteurs et de la secrétaire générale ou du secrétaire général en fonction avant le 1^{er} mai 2018, la personne titulaire reçoit :

- 8.3.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 1, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.3.2 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de six mille dollars (6 000 \$) annuellement. Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, le remboursement doit être approuvé par la rectrice ou le recteur; dans les autres cas, il doit être approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;
- 8.3.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.4 Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, des vice-rectrices et vice-recteurs et de la secrétaire générale ou du secrétaire général, lors de leur nomination, de leur renouvellement ou de leur prolongation de mandat après le 1^{er} mai 2018, la personne titulaire reçoit :

- 8.4.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.4.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 \$. Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, le remboursement doit être approuvé par la rectrice ou le recteur; dans les autres cas, il doit être approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;
- 8.4.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.5 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint en fonction avant le 1^{er} mai 2018, la personne titulaire reçoit :

- 8.5.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 1, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.5.2 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement approuvés par la personne supérieure immédiate;
- 8.5.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.6 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, lors de leur nomination, de leur renouvellement ou de leur prolongation de mandat après le 1^{er} mai 2018, la personne titulaire reçoit :

- 8.6.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.6.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement approuvés par la personne supérieure immédiate;

8.6.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.7 D'autres conditions sont applicables à la personne ne détenant pas un statut de professeure ou de professeur, nommée à un poste de vice-rectrice adjointe ou de vice-recteur adjoint, ou de secrétaire générale adjointe ou de secrétaire général adjoint, à savoir :

8.7.1 la semaine de travail de la personne s'établit suivant l'horaire normal de travail en vigueur à l'Université et en réponse aux besoins du vice-rectorat tout en permettant une certaine flexibilité;

8.7.2 la personne est cependant disponible à l'Université en dehors des heures régulières de travail lorsque cette disponibilité est nécessaire pour la réalisation des objectifs propres à sa fonction. L'Université ne doit pas, par ailleurs, exiger plus qu'une disponibilité raisonnable;

8.7.3 la personne n'assumerait pas toute la dimension de sa fonction si cette personne se restreignait à des horaires réguliers. La nature même de son travail exige une disponibilité professionnelle qu'entraînent des travaux qui peuvent difficilement être accomplis durant les heures régulières de travail. De ce fait, la personne ne doit pas s'attendre à une rémunération additionnelle lorsque ses activités l'amènent à effectuer du travail en dehors de son horaire régulier;

8.7.4 la personne en emploi à ce titre a droit à une compensation de sept (7) jours de congé par année;

8.7.5 ces jours de congé sont fixés après entente avec la supérieure immédiate ou le supérieur immédiat, mais ne sont pas monnayables au départ de la personne si elles n'ont pas été prises avant son départ. Ces journées compensatoires peuvent être fractionnées en demi-journées;

8.7.6 la personne en absence telle que congé de maladie, de maternité, de paternité, sans traitement ou à traitement différé durant une année de référence, reçoit au 1^{er} mai suivant, les jours compensatoires au prorata du temps travaillé. Ce prorata est calculé sur une base annuelle et le résultat est arrondi à la demi-journée. Aux fins de cet article, sont considérés comme travaillés, les absences pour congé de maladie de moins de trois (3) jours, les vacances et jours fériés.

9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :

9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;

9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;

9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année

qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction du Rectorat et son traitement dans sa nouvelle fonction;

- 9.1.4 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction du Rectorat ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction du Rectorat ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction du Rectorat et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction du Rectorat pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur – les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
- dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé – elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

- 9.1.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé cette fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivalent à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :

- 9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;
- 9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une

base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction du Rectorat et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;

- 9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;
- 9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

10. CONDITIONS DE RETRAITE

- 10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel comme membre du personnel de direction du Rectorat reçu lors de la dernière année d'exercice de la fonction.

L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.

- 10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction obtient la même allocation si elle a exercé sa fonction pendant au moins quatre ans.
- 10.3 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction et qui a occupé sa fonction durant moins de quatre ans obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines, si elle est entrée en fonction avant le 1^{er} mai 2018.

11. RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

12. CUMUL DE FONCTIONS

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

13. DÉCLARATION ANNUELLE ET CADRE DE RÉMUNÉRATION

Le conseil d'administration exige de chaque membre du personnel de direction du Rectorat qu'il lui remette une déclaration annuelle dans laquelle ce membre fait état de l'existence ou non ainsi que de la valeur pécuniaire, le cas échéant, de montants ou avantages :

- reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de sommes ou de dons pour le soutien financier de l'Université;
- reçus d'une personne morale pour laquelle il occupe toute fonction ou agit à quelque titre que ce soit, lorsque cette personne morale exerce ses activités principalement au sein de l'Université ou dans le cadre de la mission de l'Université.

Le conseil d'administration d'un établissement doit faciliter l'évaluation des coûts et le suivi par le Ministère de l'application de son cadre de rémunération.

Pour un motif exceptionnel, le conseil d'administration d'un établissement peut demander à la ou au ministre que son cadre de rémunération puisse prévoir un ajustement, une dérogation ou une application différente à l'égard d'une condition d'encadrement de la rémunération prévue au présent règlement.

14. RESPONSABILITÉ

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève le Service des ressources humaines est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

15. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement a été adopté par le conseil d'administration le 22 octobre 2018 et est entré en vigueur à cette date. Les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 15 juin 2020.

ANNEXE 1

Personnel de direction du Rectorat en fonction avant le 1^{er} mai 2018

Traitement annuel¹

En vigueur au 1^{er} avril 2019

Fonction	Traitement annuel minimum	Traitement annuel maximum
Rectrice/Recteur	282 511 \$	320 490 \$
Rectrice adjointe/Recteur adjoint	234 080 \$	280 895 \$
Secrétaire générale ou secrétaire général, vice-rectrice ou vice-recteur	201 796 \$	262 375 \$
Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint	157 399 \$	167 603 \$

¹ À compter de 2020, les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1^{er} avril de chaque année.

ANNEXE 2

Personnel de direction du Rectorat nommé, renouvelé ou prolongé après le 1^{er} mai 2018

Traitement annuel²

En vigueur au 1^{er} avril 2018

Fonction	Traitement annuel minimum	Traitement annuel maximum
Rectrice/Recteur	279 714 \$	317 317 \$
Rectrice adjointe/Recteur adjoint	231 762 \$	278 114 \$
Secrétaire générale ou secrétaire général, vice-rectrice ou vice-recteur	199 798 \$	259 777 \$
Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint		
Niveau 1	148 165 \$	165 944 \$
Niveau 2	133 621 \$	148 165 \$
Niveau 3	119 077 \$	133 621 \$
Niveau 4	104 533 \$	119 077 \$

² À compter de 2020, les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1^{er} avril de chaque année.

RÈGLEMENT 2575-029

TITRE :	Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction des facultés		
ADOPTION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2018-10-22-12
MODIFICATION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-06-15-14
ENTRÉE EN VIGUEUR : Le 22 octobre 2018			

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET	1
2. CHAMP D'APPLICATION	1
3. DÉFINITIONS	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES	2
5. CONTRAT	2
6. PROMOTION	2
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI	2
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION	2
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION	4
10. CONDITIONS DE RETRAITE	5
11. RESPONSABILITÉ CIVILE	6
12. CUMUL DE FONCTIONS	6
13. RESPONSABILITÉ	6
14. ENTRÉE EN VIGUEUR	6
ANNEXE	7

1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction des facultés, applicables pendant et après l'exercice de leur fonction.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

- les doyennes et les doyens;
- les vice-doyennes et les vice-doyens;
- les secrétaires de faculté;
- toute autre personne qui occupe une fonction de rang équivalent.

3. DÉFINITIONS

- 3.1 **Comité des ressources humaines** : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.
- 3.2 **Fonction** : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.
- 3.3 **Frais de fonction** : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction du personnel de direction des facultés sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*.

5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- dans le cas d'une personne occupant une fonction relevant d'une doyenne ou d'un doyen, elle transmet son dossier dûment complété à la doyenne ou au doyen qui l'achemine à la rectrice ou au recteur, accompagné de sa recommandation;
- dans les autres cas, la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1^{er} juin suivant la décision.

7. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans, sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

Pendant l'exercice de la fonction, la personne titulaire reçoit :

8.1 Dans le cas des doyennes et doyens :

- 8.1.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;
- 8.1.2 s'il y a lieu, peut s'ajouter un supplément négocié avec la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines. Ce supplément est déterminé en tenant compte notamment de la taille de la faculté, de la complexité et de l'ampleur de la tâche à accomplir et, le cas échéant, de la rémunération selon le marché de la discipline de la personne titulaire;
- 8.1.3 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.1.4 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de (4 830 \$) annuellement, approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;
- 8.1.5 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.2 Dans le cas des vice-doyennes, vice-doyens et secrétaires de faculté :

- 8.2.1 un traitement annuel constitué du salaire que reçoit la personne avant sa nomination auquel s'ajoute le supplément administratif tel que spécifié à l'annexe;
- 8.2.2 s'il y a lieu, à la demande de la doyenne ou du doyen, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.2.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.3 D'autres conditions sont applicables à la personne ne détenant pas un statut de professeure ou de professeur nommée à un poste de secrétaire de faculté, à savoir :

- 8.3.1 la semaine de travail de la personne s'établit suivant l'horaire normal de travail en vigueur à l'Université et en réponse aux besoins de la faculté tout en permettant une certaine flexibilité;
- 8.3.2 la personne est cependant disponible à l'Université en dehors des heures régulières de travail lorsque cette disponibilité est nécessaire pour la réalisation des objectifs propres à sa fonction. L'Université ne doit pas, par ailleurs, exiger plus qu'une disponibilité raisonnable;
- 8.3.3 la personne n'assumerait pas toute la dimension de sa fonction si cette personne se restreignait à des horaires réguliers. La nature même de son travail exige une disponibilité professionnelle qu'entraîne des travaux qui peuvent difficilement être accomplis durant les heures régulières de travail. De ce fait, la personne ne doit pas s'attendre à une rémunération additionnelle lorsque ses activités l'amènent à effectuer du travail en dehors de son horaire régulier;
- 8.3.4 la personne en emploi à ce titre a droit à une compensation de sept (7) jours de congé par année;
- 8.3.5 ces jours de congé sont fixés après entente avec la doyenne ou le doyen, mais ne sont pas monnayables au départ de la personne si elles n'ont pas été prises avant

son départ. Ces journées compensatoires peuvent être fractionnées en demi-journées;

- 8.3.6 la personne en absence telle que congé de maladie, de maternité, de paternité, sans traitement ou à traitement différé durant une année de référence, reçoit au 1^{er} mai suivant, les jours compensatoires au prorata du temps travaillé. Ce prorata est calculé sur une base annuelle et le résultat est arrondi à la demi-journée. Aux fins de cet article, sont considérées comme travaillées, les absences pour congé de maladie de moins de trois (3) jours, les vacances et jours fériés.

9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :

- 9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;
- 9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction d'une faculté et son traitement dans sa nouvelle fonction;
- 9.1.4 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction d'une faculté ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction d'une faculté ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction d'une faculté et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction d'une faculté pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur – les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
- dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé – elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au

moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

- 9.1.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé sa fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivalent à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :

- 9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;
- 9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction d'une faculté et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;
- 9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;
- 9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

10. CONDITIONS DE RETRAITE

- 10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel comme membre du personnel de direction d'une faculté reçu lors de la dernière année d'exercice de la fonction.

L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.

- 10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction ou dès la fin de l'exercice de sa fonction et qui a exercé sa fonction durant moins de quatre ans, obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

11. RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

12. CUMUL DE FONCTIONS

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

13. RESPONSABILITÉ

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève le Service des ressources humaines est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

14. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement a été adopté par conseil d'administration le 22 octobre 2018 et est entré en vigueur à cette date. Les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 15 juin 2020.

ANNEXE

Personnel de direction des facultés

Traitement annuel et supplément administratif¹

En vigueur au 1^{er} avril 2020

Fonction	Traitement annuel
Doyenne ou doyen	164 260 \$

Supplément administratif	
Vice-doyenne ou vice-doyen, secrétaire de faculté	12 446 \$

¹ Les montants inscrits dans la présente annexe sont indexés de la façon suivante :

- 2021-2022 : 1,75 % au 1^{er} avril 2021

À compter de 2022, les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1^{er} avril de chaque année.

3. Rapport sur la performance 2019-2020

3. Rapport sur la performance 2019-2020

3.1 Taux de réussite, durée moyenne des études et autres indicateurs

La performance des universités est mesurée par un ensemble de critères dont notamment la réussite étudiante, la durée moyenne des études, le ratio étudiants/professeurs et le nombre des membres des différentes catégories de personnel. Le ministère demande également un ensemble de données financières au sujet des fonds de fonctionnement, des fonds avec restrictions et des immobilisations. D'autres compilations concernent finalement des indicateurs de l'intensité des activités de recherche.

Les prochaines pages présentent une série de fichiers préparés par le ministère et servent à la compilation de ces données.

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke		Année universitaire (Effectif au trimestre d'autonomie)											Date : octobre 2020
I. Éléments d'information		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020*	Page 1 de 8
II. Observations													III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS													
Unité		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020*	
Étudiant													
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	17 269,91	18 138,47	18 699,10	18 802,44	19 113,76	19 597,48	19 597,79	20 085,25	20 353,42	20 578,64	20 540,92	Les données de eeep
2	EEETP au 1er cycle	12 283,40	12 647,37	12 975,70	13 023,30	13 275,47	13 335,30	13 520,93	13 985,00	14 196,53	14 324,03	14 581,67	provenant de nos systèmes
3	EEETP au 2e cycle	4 253,54	4 684,20	4 851,03	4 912,32	4 987,19	5 001,79	5 115,76	5 139,94	5 178,44	5 286,73	5 389,60	internes sans tenir compte des
4	EEETP au 3e cycle	752,97	806,90	872,38	866,82	881,10	948,39	961,10	960,31	978,45	988,88	989,65	eeep, en attente de
5	Effectif étudiant total	21 898	22 909	23 473	23 710	24 389	23 906	23 880	24 272	24 391	24 541	24 986	d'approbation (prog. caif, etc.)
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	10 308	10 387	10 808	10 841	11 008	11 130	11 400	11 787	11 880	11 953	11 794	puisqu'il y a des écarts sont trop
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	2 692	2 913	2 663	2 750	2 963	2 783	2 498	2 397	2 409	2 388	2 611	importants avec le final
8	Effectif étudiant au 2e cycle	59,40%	58,06%	57,47%	57,32%	57,29%	58,20%	58,20%	58,48%	58,62%	58,44%	57,65%	
9	Effectif étudiant au 1er cycle	7 613	8 260	8 547	8 604	8 822	8 331	8 231	8 358	8 431	8 552	8 928	
10	Effectif étudiant au 2e cycle	34,78%	36,06%	36,41%	36,29%	36,17%	34,85%	34,47%	34,43%	34,57%	34,85%	35,72%	
11	Effectif étudiant au 3e cycle	1 274	1 349	1 435	1 515	1 595	1 662	1 751	1 720	1 661	1 648	1 655	
12	Effectif étudiant au 3e cycle	5,82%	5,89%	6,11%	6,39%	6,54%	6,95%	7,33%	7,09%	6,81%	6,72%	6,62%	
13	Effectif étudiant international	1 278	1 323	1 288	1 362	1 534	1 589	1 664	1 694	1 777	1 853	1 998	
14	Effectif étudiant international	5,84%	5,76%	5,53%	5,74%	6,29%	6,65%	6,97%	6,99%	7,29%	7,55%	8,00%	
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	117	94	120	115	117	121	107	116	116	92	108	
16	Stagiaires postdoctoraux	65	75	73	73	102	94	74	99	105	106	102	
17	Résidents en médecine	573	609	653	688	649	686	701	703	701	713	731	
Enseignants-chercheurs													
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	85	78	62	74	70	59	41	52	61	72	74	
19	Hommes	46	41	34	35	28	30	18	27	26	29	34	
20	Femmes	39	37	28	39	44	29	23	25	35	43	40	
Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire													Note 1
S21	Hommes	n.d.	n.d.	1 020	1 005	1 030	1 047	1 034	1 047	1 062	1 085	1 079	
S22	Femmes	n.d.	n.d.	642	626	630	633	618	621	614	629	619	
S24	Femmes	n.d.	n.d.	378	378	400	414	416	426	448	456	460	
S28	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n.d.	n.d.	n.d.	2 302	2 287	2 237	2 205	2 422	2 496	2 483	2 542	Note 2 (ref année 2016-2017)
S29	Hommes	n.d.	n.d.	n.d.	1 109	1 065	1 031	1 009	1 089	1 122	1 130	1 177	
S30	Femmes	n.d.	n.d.	n.d.	1 193	1 222	1 206	1 196	1 332	1 374	1 353	1 365	
31	Nombre moyen de cours par professeur	2,8	2,9	2,9	3,1	3,2	3,2	3,2	3,3	3,2	3,2	3,1	
32	Nombre moyen de cours par chargé de cours	1,6	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,7	1,7	1,7	
33	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur												
34	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur												
35	Ratio EEETP / professeur												
36	Cours donnés par les professeurs	36,3%	36,3%	35,9%	37,4%	39,3%	38,5%	38,8%	39,6%	38,0%	37,4%	37,52%	Note 3
37	Cours donnés par les chargés de cours	61,7%	61,7%	64,1%	62,6%	60,7%	61,5%	61,2%	60,4%	62,0%	62,6%	62,48%	
38	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Note 4
Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)													
Unité		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020*	

En gris: Les données seront calculées par la Commission

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke		I. Éléments d'information		II. Observations		III. Remarques		Date : octobre 2020		
								Page 1 de 8		
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS										
Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire										
S39	Hommes	n	n.d.							
S40	Médecine	n	n.d.	630	633	618	621	614	629	619
S41	Périmédical	n	n.d.	216	226	227	227	224	239	231
S42	Paramédical	n	n.d.	0	0	0	0	0	16	0
S43	Sciences pures	n	n.d.	9	9	8	10	10	10	9
S44	Sciences appliquées	n	n.d.	114	113	109	113	110	85	108
S45	Génie	n	n.d.	15	14	12	12	13	13	14
S46	Arts	n	n.d.	86	90	87	87	88	94	88
S47	Lettres	n	n.d.	6	6	5	6	5	4	4
S48	Sciences humaines et sociales	n	n.d.	0	0	0	0	0	15	0
S49	Éducation	n	n.d.	76	68	66	63	63	52	63
S50	Droit	n	n.d.	53	53	52	50	45	45	42
S51	Administration	n	n.d.	18	19	20	20	22	21	22
S52	Inconnu	n	n.d.	36	34	32	33	34	35	38
S53	Femmes	n	n.d.	400	414	416	426	448	456	460
S54	Médecine	n	n.d.	182	203	201	222	226	235	221
S55	Périmédical	n	n.d.	0	0	0	0	0	2	0
S56	Paramédical	n	n.d.	31	36	38	32	35	39	37
S57	Sciences pures	n	n.d.	21	21	23	25	26	23	32
S58	Sciences appliquées	n	n.d.	2	3	3	3	3	3	3
S59	Génie	n	n.d.	7	7	6	6	7	8	11
S60	Arts	n	n.d.	1	1	1	1	1	1	1
S61	Lettres	n	n.d.	0	0	0	0	0	12	0
S62	Sciences humaines et sociales	n	n.d.	0	0	0	0	0	36	51
S63	Éducation	n	n.d.	52	50	49	43	46	46	51
S64	Droit	n	n.d.	56	56	56	57	60	55	60
S65	Administration	n	n.d.	14	14	16	17	17	14	16
S66	Inconnu	n	n.d.	27	23	23	20	27	28	29
S67	Total	n	n.d.	1 030	1 047	1 034	1 047	1 062	1 085	1 079
S68	Médecine	n	n.d.	397	429	428	449	450	474	452
S69	Périmédical	n	n.d.	0	0	0	0	0	18	0
S70	Paramédical	n	n.d.	39	45	46	42	45	49	46
S71	Sciences pures	n	n.d.	136	134	132	138	136	108	140
S72	Sciences appliquées	n	n.d.	18	17	15	15	16	16	17
S73	Génie	n	n.d.	89	97	93	93	95	102	99
S74	Arts	n	n.d.	7	7	6	7	6	5	4
S75	Lettres	n	n.d.	0	0	0	0	0	27	0
S76	Sciences humaines et sociales	n	n.d.	123	118	115	106	109	88	114

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke		II. Observations										Date : octobre 2020
I. Éléments d'information												Page 1 de 8
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS												III. Remarques
S77	Education	n	n.d.	117	106	110	109	108	107	105	100	102
S78	Droit	n	n.d.	29	32	35	34	36	37	39	35	38
S79	Administration	n	n.d.	63	58	62	67	65	63	61	63	67
S80	Inconnu	n	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sources : MEES, TSEP, DGSE6, DS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2019-05-10, Sysper.												
P : Les données de 2018-2019 sont provisoires.												
Note1:		Pour les années 2011-2012 à 2019-2020, les données correspondent à l'ensemble des professeurs constituant le fichier de base des professeurs produit par le BCI à partir du rapport SYSPER produit annuellement. Contrairement à ce qui est mentionné dans la définition de la ligne 21 de l'onglet définitions et Informations, ce rapport inclut les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens.										
		Pour les années 2009-2010 et 2010-2011, les données ont été produites à partir de rapports internes répondant aux mêmes critères que ceux du rapport SYSPER.										
Note2:		Les Chargés de cours avec valeur déclarée « 1 » pour le sexe sont inclus dans le total, mais ne sont pas présentés dans la répartition par sexe.										
Note 3:		De par la nature particulière d'enseignement de la faculté de médecine et de l'école de musique, les données de ces deux unités sont exclues des résultats présentés dans cette section.										
Note 4:		Une certaine partie des activités créditées de la faculté de Médecine et des sciences de la santé sont données par des médecins professeurs d'enseignement clinique. On compte 647 de ces médecins (en sus des professeurs à temps plein) à avoir été rémunérés par l'Université de Sherbrooke au cours de l'année 2019-2020.										

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke		II. Observations											Date : octobre 2020	
I. Éléments d'information		II. Observations											III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Baccalauréat		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											2019-2020 ^d	
Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ^d			
105 Hommes	4 849	4 882	4 833	5 166	5 246	5 283	5 370	5 537	5 733	5 880	5 908			
106 Sciences de la santé	456	478	510	514	490	477	497	522	512	511	502			
107 Sciences pures	389	345	335	349	348	332	350	356	363	340	332			
108 Sciences appliquées	1 596	1 607	1 639	1 666	1 760	1 796	1 886	1 899	2 016	2 139	2 190			
109 Arts	64	58	68	68	61	65	62	69	70	49	62			
110 Lettres	143	139	142	138	127	135	112	85	62	49	38			
111 Sciences humaines	422	416	402	408	439	437	426	460	455	455	452			
112 Education	940	970	966	1 115	1 147	1 175	1 150	1 158	1 213	1 188	1 240			
113 Droit	270	272	253	246	240	272	254	284	248	241	201			
114 Administration	571	580	578	614	576	534	569	647	728	829	820			
115 Autres ¹	18	17	41	48	58	70	64	57	66	83	71			
116 Femmes	5 957	6 030	6 175	6 350	6 377	6 428	6 534	6 714	6 703	6 629	6 737			
117 Sciences de la santé	1 103	1 171	1 232	1 320	1 299	1 278	1 426	1 543	1 536	1 512	1 569			
118 Sciences pures	317	299	317	327	343	359	359	357	345	312	324			
119 Sciences appliquées	444	435	432	431	455	459	458	482	496	517	531			
120 Arts	46	47	56	49	46	38	41	32	33	25	27			
121 Lettres	480	468	477	468	434	440	351	271	177	157	137			
122 Sciences humaines	780	804	809	783	816	851	961	1 050	1 132	1 096	1 066			
123 Education	1 794	1 828	1 828	1 876	1 906	1 906	1 840	1 802	1 747	1 644	1 636			
124 Droit	494	512	501	523	512	544	540	543	550	586	618			
125 Administration	465	432	454	486	468	456	455	538	606	671	701			
126 Autres	34	34	69	87	83	95	103	96	91	108	128			
127 Total	10 806	10 912	11 108	11 516	11 623	11 719	11 904	12 251	12 436	12 509	12 645			
128 Sciences de la santé	1 559	1 649	1 742	1 834	1 789	1 755	1 923	2 065	2 048	2 023	2 071			
129 Sciences pures	686	644	652	676	691	691	709	713	698	652	656			
130 Sciences appliquées	2 040	2 042	2 071	2 097	2 215	2 255	2 344	2 381	2 512	2 652	2 721			
131 Arts	110	105	124	107	107	103	103	101	103	74	89			
132 Lettres	623	607	619	606	561	575	463	356	239	206	175			
133 Sciences humaines	1 202	1 220	1 211	1 191	1 255	1 288	1 387	1 510	1 587	1 551	1 518			
134 Education	2 734	2 798	2 793	2 991	3 053	3 081	2 990	2 960	2 960	2 832	2 876			
135 Droit	764	784	754	769	767	816	794	827	798	827	819			
136 Administration	1 036	1 012	1 032	1 100	1 044	990	1 024	1 185	1 334	1 500	1 521			
137 Autres	52	51	110	135	141	165	167	153	157	192	199			

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke		II. Observations												Date : octobre 2020										
		I. Éléments d'information												III. Remarques										
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)																						
		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020 ⁰		
Unité		n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
138	Hommes	878	1 011	1 014	865	940	881	850	833	802	807	807	807	807	807	807	807	807	807	807	807	807	807	771
139	Sciences de la santé	88	127	110	111	138	119	109	86	78	89	89	89	89	89	89	89	89	89	89	89	89	89	97
140	Sciences pures	0	16	19	12	26	40	26	27	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	46
141	Sciences appliquées	15	36	68	90	100	120	126	110	112	114	114	114	114	114	114	114	114	114	114	114	114	114	156
142	Arts	37	47	49	46	38	30	28	38	33	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	23
143	Lettres	33	43	39	40	46	41	40	33	34	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	27
144	Sciences humaines	81	97	103	91	110	110	101	96	101	83	83	83	83	83	83	83	83	83	83	83	83	83	84
145	Éducation	45	56	49	21	24	23	16	8	7	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	6
146	Droit	0	5	3	4	2	1	6	7	5	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
147	Administration	301	359	363	274	258	233	221	218	220	202	202	202	202	202	202	202	202	202	202	202	202	202	168
148	Autres	288	225	211	177	188	164	177	210	172	171	172	172	172	172	172	172	172	172	172	172	172	172	162
149	Femmes	1 317	1 377	1 369	1 210	1 409	1 313	1 144	1 110	1 061	1 025	1 025	1 025	1 025	1 025	1 025	1 025	1 025	1 025	1 025	1 025	1 025	1 025	989
150	Sciences de la santé	272	284	248	214	302	284	206	180	229	230	230	230	230	230	230	230	230	230	230	230	230	230	238
151	Sciences pures	0	12	20	11	18	23	26	25	32	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	40
152	Sciences appliquées	5	17	20	37	31	43	56	46	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	59
153	Arts	81	84	78	60	81	73	71	66	67	71	71	71	71	71	71	71	71	71	71	71	71	71	63
154	Lettres	106	112	93	85	106	98	70	82	83	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	56
155	Sciences humaines	206	236	272	228	276	264	259	246	242	235	235	235	235	235	235	235	235	235	235	235	235	235	210
156	Éducation	61	74	92	93	91	92	39	47	23	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	9
157	Droit	0	6	7	9	6	5	9	4	9	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	12
158	Administration	302	346	311	277	295	241	203	214	164	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	117
159	Autres	275	206	228	196	203	190	205	200	176	211	211	211	211	211	211	211	211	211	211	211	211	211	185
160	Total	2 195	2 388	2 383	2 075	2 349	2 194	1 994	1 943	1 863	1 832	1 832	1 832	1 832	1 832	1 832	1 832	1 832	1 832	1 832	1 832	1 832	1 832	1 760
161	Sciences de la santé	370	411	358	325	440	403	315	266	305	319	319	319	319	319	319	319	319	319	319	319	319	319	335
162	Sciences pures	0	28	39	23	44	63	52	52	74	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	86
163	Sciences appliquées	20	53	88	127	131	163	182	156	148	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	215
164	Arts	128	131	127	105	119	103	99	104	100	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	86
165	Lettres	138	156	132	125	152	139	110	115	117	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	83
166	Sciences humaines	287	333	375	319	366	374	360	342	343	318	318	318	318	318	318	318	318	318	318	318	318	318	294
167	Éducation	106	130	141	114	115	115	55	55	30	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	15
168	Droit	0	11	10	13	8	6	15	11	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
169	Administration	603	706	674	551	563	474	424	432	384	342	342	342	342	342	342	342	342	342	342	342	342	342	285
170	Autres	543	431	439	373	401	354	382	410	348	428	428	428	428	428	428	428	428	428	428	428	428	428	347

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke		II. Observations													Date : octobre 2020						
		I. Éléments d'information													III. Remarques						
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)																			
		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019	
Unité		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
2e cycle - Maîtrise		1 981	2 120	2 196	2 186	2 062	2 141	2 216	2 158	2 050	2 022	2 114									
171	Hommes	n																			
172	Sciences de la santé	n	91	113	123	115	115	107	121	119	108	113									
173	Sciences pures	n	129	124	127	137	119	119	125	109	101	122									
174	Sciences appliquées	n	443	493	472	479	448	441	437	430	426	460									
175	Arts	n	3	5	6	5	2	0	1	2	7	6									
176	Lettres	n	40	36	35	25	16	16	12	13	12	21									
177	Sciences humaines	n	233	269	268	261	260	279	266	251	223	237									
178	Éducation	n	153	175	190	183	164	181	179	153	150	159									
179	Droit	n	65	55	48	41	55	88	88	82	94	101									
180	Administration	n	679	706	765	752	734	767	832	825	747	773									
181	Autres	n	145	144	172	180	150	124	129	129	154	122									
182	Femmes	2 228	2 397	2 573	2 531	2 587	2 623	2 823	2 931	2 940	2 884	2 947									
183	Sciences de la santé	n	176	262	306	315	320	336	381	353	332	337									
184	Sciences pures	n	134	126	150	145	160	152	143	158	112	143									
185	Sciences appliquées	n	110	107	119	103	98	100	104	112	92	111									
186	Arts	n	10	8	10	10	7	6	3	6	8	8									
187	Lettres	n	83	105	92	81	59	53	49	58	61	71									
188	Sciences humaines	n	483	440	447	424	486	475	492	489	468	486									
189	Éducation	n	353	393	429	465	482	458	521	598	610	669									
190	Droit	n	166	146	137	139	138	212	276	281	278	273									
191	Administration	n	509	560	633	560	562	604	633	604	609	617									
192	Autres	n	194	250	250	289	275	242	242	250	284	232									
193	Total	4 209	4 517	4 769	4 717	4 649	4 764	5 039	5 089	4 990	4 906	5 061									
194	Sciences de la santé	n	267	375	419	438	435	451	488	474	440	450									
195	Sciences pures	n	263	250	277	282	273	262	283	248	213	265									
196	Sciences appliquées	n	553	600	591	582	546	555	541	542	518	571									
197	Arts	n	13	13	16	15	9	6	3	7	15	14									
198	Lettres	n	133	141	127	106	80	65	70	75	73	92									
199	Sciences humaines	n	716	709	715	685	746	736	754	768	740	723									
200	Éducation	n	506	568	619	648	646	639	700	751	765	828									
201	Droit	n	231	201	185	180	193	300	390	370	360	349									
202	Administration	n	1 188	1 266	1 398	1 312	1 296	1 371	1 465	1 456	1 363	1 390									
203	Autres	n	339	394	422	469	425	396	371	379	414	354									

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													2019-2020 ^a	Date : octobre 2020
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ^a				
I. Éléments d'information		II. Observations														
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS																
Ze cycle - Autres sanctions																
204	Hommes	n	1 280	1 396	1 418	1 395	1 521	1 274	1 132	1 129	1 147	1 235	1 214			
205	Sciences de la santé	n	16	19	28	26	24	29	38	44	27	39	49			
206	Sciences pures	n	18	18	15	15	14	18	35	30	39	20	32			
207	Sciences appliquées	n	129	139	153	178	159	172	171	188	196	240	199			
208	Arts	n	8	8	10	9	15	8	9	16	10	12	13			
209	Lettres	n	8	6	14	9	6	9	7	6	4	8	2			
210	Sciences humaines	n	50	67	86	99	74	56	42	41	60	76	79			
211	Éducation	n	163	167	166	154	206	207	198	172	173	163	180			
212	Droit	n	66	70	93	93	92	39	50	45	49	46	61			
213	Administration	n	649	728	682	656	776	627	489	445	459	456	467			
214	Autres	n	171	174	171	156	155	109	93	132	130	175	132			
215	Femmes	n	2 124	2 347	2 360	2 492	2 652	2 293	2 060	2 140	2 294	2 411	2 651			
216	Sciences de la santé	n	65	104	126	140	131	166	202	220	244	260	312			
217	Sciences pures	n	11	8	8	14	18	13	19	24	23	26	29			
218	Sciences appliquées	n	57	54	57	69	72	69	75	91	81	96	102			
219	Arts	n	16	16	15	23	16	8	15	27	19	18	19			
220	Lettres	n	53	48	48	46	41	43	40	43	53	57	49			
221	Sciences humaines	n	140	158	228	241	243	225	154	186	203	292	281			
222	Éducation	n	641	688	740	782	762	751	735	664	637	571	590			
223	Droit	n	96	139	140	170	166	93	136	131	156	142	174			
224	Administration	n	842	937	812	822	1 004	789	565	613	688	742	964			
225	Autres	n	203	195	186	185	197	136	119	141	180	207	131			
226	Total	n	3 404	3 743	3 778	3 887	4 173	3 567	3 192	3 268	3 441	3 646	3 865			
227	Sciences de la santé	n	81	123	154	166	155	195	240	264	271	299	361			
228	Sciences pures	n	29	26	23	29	32	31	54	54	62	46	61			
229	Sciences appliquées	n	186	183	210	247	231	241	246	288	277	336	301			
230	Arts	n	24	24	25	32	31	16	24	43	29	30	32			
231	Lettres	n	81	54	62	55	47	52	47	49	57	65	51			
232	Sciences humaines	n	190	225	314	340	319	281	196	227	263	368	360			
233	Éducation	n	804	855	906	936	968	958	933	836	810	734	770			
234	Droit	n	164	209	233	263	258	132	186	176	205	188	235			
235	Administration	n	1 491	1 665	1 484	1 478	1 780	1 416	1 054	1 068	1 157	1 188	1 431			
236	Autres	n	374	369	357	341	352	245	212	273	310	382	263			

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												2019-2020 ⁰	Date : octobre 2020	Page 2 de 8
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ⁰				
I. Éléments d'information		II. Observations												III. Remarques		
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS																
3e cycle - Doctorat	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ⁰				
237	Hommes	602	630	655	701	731	735	748	739	730	702	669	669			
238	Sciences de la santé	n	76	70	66	60	64	59	53	56	56	64	64			
239	Sciences pures	n	122	125	132	139	148	137	129	124	117	110	110			
240	Sciences appliquées	n	197	207	221	237	255	263	273	265	263	236	236			
241	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
242	Lettres	n	15	13	15	16	14	18	16	10	10	7	7			
243	Sciences humaines	n	105	119	116	130	143	136	141	145	124	134	134			
244	Éducation	n	43	42	45	53	62	80	74	65	65	62	62			
245	Droit	n	8	8	7	9	9	5	6	9	14	15	15			
246	Administration	n	40	41	45	42	43	45	39	46	42	39	39			
247	Autres	n	2	0	2	9	5	3	2	4	9	2	2			
248	Femmes	n	488	529	578	620	672	700	734	717	697	674	674			
249	Sciences de la santé	n	71	76	85	91	97	101	90	86	79	89	89			
250	Sciences pures	n	50	44	43	61	66	78	78	81	84	79	79			
251	Sciences appliquées	n	37	44	50	55	61	64	58	61	68	63	63			
252	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
253	Lettres	n	27	22	30	28	30	26	31	28	30	19	19			
254	Sciences humaines	n	189	223	250	253	286	301	318	313	301	303	303			
255	Éducation	n	88	97	92	96	95	92	117	98	99	89	89			
256	Droit	n	8	5	9	11	8	10	13	14	13	13	13			
257	Administration	n	16	17	18	21	25	24	26	25	21	19	19			
258	Autres	n	2	1	1	4	4	3	2	4	4	0	0			
259	Total	n	1 090	1 159	1 233	1 321	1 403	1 435	1 482	1 478	1 399	1 343	1 343			
260	Sciences de la santé	n	141	152	155	157	165	149	149	142	135	153	153			
261	Sciences pures	n	172	169	175	200	214	215	207	205	201	189	189			
262	Sciences appliquées	n	234	251	271	282	316	327	326	334	331	299	299			
263	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
264	Lettres	n	42	35	45	44	44	47	40	40	38	26	26			
265	Sciences humaines	n	294	342	366	383	429	437	459	461	425	437	437			
266	Éducation	n	131	139	137	149	154	197	193	163	164	151	151			
267	Droit	n	16	12	18	20	16	15	19	23	28	28	28			
268	Administration	n	56	58	63	63	68	69	72	64	68	58	58			
269	Autres	n	4	1	3	13	9	6	4	8	13	2	2			

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												2019-2020 ⁰	Date : octobre 2020	
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ⁰				
I. Éléments d'information		II. Observations												III. Remarques		
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS																
3e cycle - Autres sanctions		Unité														
270	Hommes	n	109	106	115	110	110	126	142	141	115	120	163			
271	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
272	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
273	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
274	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
275	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
276	Sciences humaines	n	0	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0			
277	Éducation	n	13	12	21	14	18	28	20	14	15	13	50			
278	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
279	Administration	n	42	38	38	44	39	39	35	31	29	22	19			
280	Autres	n	54	56	55	52	53	58	86	96	71	84	94			
281	Femmes	n	75	84	87	84	82	101	127	101	99	129	149			
282	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
283	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
284	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
285	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
286	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
287	Sciences humaines	n	0	2	6	0	2	4	1	6	3	1	65			
288	Éducation	n	16	26	19	27	37	35	38	17	31	57	65			
289	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
290	Administration	n	43	45	42	34	33	38	45	38	26	34	31			
291	Autres	n	16	11	20	23	10	24	43	40	39	36	53			
292	Total	n	184	190	202	194	192	227	269	242	214	249	312			
293	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
294	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
295	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
296	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
297	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
298	Sciences humaines	n	0	2	7	0	2	5	2	6	3	1	6			
299	Éducation	n	29	38	40	41	55	63	58	31	46	70	115			
300	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
301	Administration	n	85	83	80	78	72	77	80	69	55	56	50			
302	Autres	n	70	67	75	75	63	82	129	136	110	120	147			

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)														2019-2020 ^d	Date : octobre 2020	
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ^d						
I. Éléments d'information		II. Observations																
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS																		
Total (grades)		Unité															2019-2020 ^d	
303	Hommes	n	7 432	7 784	8 053	8 039	8 169	8 334	8 434	8 513	8 604	8 691		8 691				
304	Sciences de la santé	n	617	667	693	703	665	663	696	687	675	679		679				
305	Sciences pures	n	620	594	625	594	588	598	613	596	558	564		564				
306	Sciences appliquées	n	2 236	2 307	2 332	2 382	2 483	2 520	2 609	2 711	2 824	2 886		2 886				
307	Arts	n	67	63	74	63	66	62	70	72	56	68		68				
308	Lettres	n	188	188	182	179	169	144	109	85	71	66		66				
309	Sciences humaines	n	760	804	796	799	842	846	871	852	802	823		823				
310	Éducation	n	1 136	1 187	1 200	1 351	1 366	1 409	1 385	1 433	1 403	1 461		1 461				
311	Droit	n	343	334	310	296	303	374	382	344	351	317		317				
312	Administration	n	1 290	1 327	1 388	1 408	1 353	1 346	1 447	1 511	1 533	1 632		1 632				
313	Autres	n	165	161	215	237	199	196	188	200	246	195		195				
314	Femmes	n	8 673	8 956	9 326	9 501	9 636	9 749	10 091	10 384	10 210	10 358		10 358				
315	Sciences de la santé	n	1 350	1 509	1 623	1 726	1 716	1 715	1 897	1 992	1 923	1 995		1 995				
316	Sciences pures	n	501	468	510	533	569	589	580	593	555	546		546				
317	Sciences appliquées	n	591	596	601	589	614	617	616	647	677	705		705				
318	Arts	n	56	55	66	59	44	44	38	42	33	35		35				
319	Lettres	n	600	595	599	577	523	519	431	357	269	227		227				
320	Sciences humaines	n	1 452	1 467	1 506	1 460	1 588	1 618	1 754	1 858	1 934	1 865		1 865				
321	Éducation	n	2 235	2 318	2 349	2 437	2 483	2 456	2 478	2 519	2 455	2 394		2 394				
322	Droit	n	668	663	647	673	766	829	838	842	854	904		904				
323	Administration	n	990	1 009	1 105	1 067	1 055	1 084	1 114	1 194	1 232	1 337		1 337				
324	Autres	n	230	285	320	380	362	341	348	379	409	360		360				
325	Total	n	16 105	16 588	17 110	17 554	17 675	17 918	18 425	18 818	18 873	19 049		19 049				
326	Sciences de la santé	n	1 967	2 176	2 316	2 429	2 381	2 371	2 560	2 688	2 662	2 674		2 674				
327	Sciences pures	n	1 121	1 063	1 104	1 158	1 178	1 178	1 178	1 206	1 151	1 110		1 110				
328	Sciences appliquées	n	2 827	2 893	2 933	2 971	3 077	3 137	3 211	3 256	3 388	3 591		3 591				
329	Arts	n	123	118	140	132	116	109	106	108	114	103		103				
330	Lettres	n	798	763	791	756	685	688	575	466	354	293		293				
331	Sciences humaines	n	2 212	2 271	2 292	2 259	2 430	2 461	2 600	2 729	2 786	2 678		2 678				
332	Éducation	n	3 371	3 505	3 549	3 788	3 849	3 874	3 887	3 904	3 888	3 797		3 797				
333	Droit	n	1 011	997	957	969	976	1 131	1 203	1 186	1 220	1 221		1 221				
334	Administration	n	2 280	2 336	2 463	2 475	2 408	2 430	2 561	2 705	2 765	2 969		2 969				
335	Autres	n	395	446	535	617	575	540	544	536	579	555		555				

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke		II. Observations													Date : octobre 2020	
		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													2019-2020 ^d	
I. Éléments d'information		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019			Page 2 de 8		
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS		Unité	2 267	2 513	2 547	2 370	2 571	2 281	2 124	2 103	2 064	2 162				
336	Hommes	n											2 148			
337	Sciences de la santé	n	114	146	138	137	162	148	147	130	103	128	146			
338	Sciences pures	n	18	34	34	27	40	58	61	57	81	38	78			
339	Sciences appliquées	n	144	175	221	268	259	292	297	308	308	354	355			
340	Arts	n	46	55	59	54	53	38	37	54	43	53	36			
341	Lettres	n	41	49	53	49	52	50	47	39	38	38	29			
342	Sciences humaines	n	131	164	190	190	184	167	144	137	161	159	163			
343	Éducation	n	221	235	236	189	248	258	234	194	195	187	236			
344	Droit	n	66	75	96	97	94	40	56	52	54	49	63			
345	Administration	n	992	1 125	1 083	974	1 073	899	745	694	708	680	654			
346	Autres	n	493	455	437	385	406	331	356	438	373	476	388			
347	Femmes	n	3 516	3 808	3 816	3 786	4 143	3 707	3 331	3 351	3 454	3 565	3 789			
348	Sciences de la santé	n	337	388	374	354	433	450	408	400	473	490	550			
349	Sciences pures	n	11	20	28	25	36	36	45	49	55	41	69			
350	Sciences appliquées	n	62	71	77	106	103	112	131	137	117	132	161			
351	Arts	n	107	100	93	83	97	81	86	83	86	90	82			
352	Lettres	n	158	160	141	131	147	141	110	125	136	127	105			
353	Sciences humaines	n	346	396	506	469	523	493	414	438	448	528	491			
354	Éducation	n	718	788	851	902	890	878	812	728	691	634	664			
355	Droit	n	96	145	147	179	172	98	145	135	165	153	186			
356	Administration	n	1 187	1 328	1 165	1 133	1 332	1 088	813	865	888	916	1 112			
357	Autres	n	494	412	434	404	410	350	367	381	395	454	369			
358	Total	n	5 783	6 321	6 363	6 156	6 714	5 988	5 455	5 454	5 518	5 727	5 937			
359	Sciences de la santé	n	451	534	512	491	595	598	555	530	578	618	696			
360	Sciences pures	n	29	54	62	52	76	94	106	106	136	79	147			
361	Sciences appliquées	n	206	246	298	374	362	404	428	445	425	486	516			
362	Arts	n	152	155	152	137	150	119	123	147	129	143	118			
363	Lettres	n	199	209	194	180	199	191	157	164	174	165	134			
364	Sciences humaines	n	477	560	696	659	707	660	558	575	609	687	654			
365	Éducation	n	939	1 023	1 087	1 091	1 138	1 136	1 046	922	886	821	900			
366	Droit	n	164	220	243	276	266	138	201	187	219	202	249			
367	Administration	n	2 179	2 453	2 248	2 107	2 405	1 967	1 558	1 559	1 596	1 596	1 766			
368	Autres	n	987	867	871	789	816	681	723	819	768	930	757			

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												Date : octobre 2020
I. Éléments d'information		II. Observations												Page 2 de 8
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS		III. Remarques												
Total (toutes les sanctions)		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
369	Hommes	n	9 699	10 145	10 331	10 423	10 610	10 450	10 458	10 537	10 577	10 766	10 839	
370	Sciences de la santé	n	731	813	831	840	827	804	810	826	790	803	825	
371	Sciences pures	n	638	628	628	652	646	646	659	670	677	646	642	
372	Sciences appliquées	n	2 380	2 482	2 553	2 650	2 722	2 812	2 892	2 917	3 019	3 178	3 241	
373	Arts	n	112	118	133	127	116	103	99	124	115	109	104	
374	Lettres	n	239	237	245	228	214	219	191	148	109	95	96	
375	Sciences humaines	n	891	988	976	989	1 026	1 010	990	1 008	1 013	961	986	
376	Éducation	n	1 357	1 422	1 436	1 540	1 614	1 676	1 643	1 579	1 628	1 580	1 697	
377	Droit	n	411	409	406	393	387	405	430	434	398	400	380	
378	Administration	n	2 282	2 452	2 471	2 382	2 426	2 245	2 192	2 205	2 241	2 298	2 286	
379	Autres	n	658	616	652	622	619	530	552	626	573	722	583	
380	Femmes	n	12 189	12 764	13 142	13 287	13 779	13 456	13 422	13 735	13 814	13 775	14 147	
381	Sciences de la santé	n	1 687	1 897	1 997	2 080	2 149	2 165	2 305	2 392	2 448	2 413	2 545	
382	Sciences pures	n	512	489	538	558	605	625	625	642	610	549	615	
383	Sciences appliquées	n	653	657	678	695	717	729	747	784	794	809	866	
384	Arts	n	163	155	159	142	125	130	131	128	123	117	117	
385	Lettres	n	758	755	740	708	670	660	541	482	405	373	332	
386	Sciences humaines	n	1 798	1 863	2 012	1 929	2 111	2 168	2 296	2 362	2 393	2 346	2 346	
387	Éducation	n	2 963	3 106	3 200	3 339	3 373	3 334	3 290	3 247	3 146	3 028	3 058	
388	Droit	n	764	808	794	852	845	864	874	973	1 007	1 007	1 090	
389	Administration	n	2 177	2 337	2 270	2 200	2 387	2 152	1 927	2 059	2 120	2 217	2 449	
390	Autres	n	724	697	754	772	691	715	729	774	863	729	729	
391	Total	n	21 888	22 909	23 473	23 710	24 389	23 906	23 880	24 272	24 391	24 541	24 986	
392	Sciences de la santé	n	2 418	2 710	2 828	2 920	2 976	2 969	3 115	3 218	3 238	3 216	3 370	
393	Sciences pures	n	1 150	1 117	1 166	1 210	1 254	1 271	1 284	1 312	1 287	1 145	1 257	
394	Sciences appliquées	n	3 033	3 139	3 231	3 345	3 439	3 541	3 639	3 701	3 813	3 987	4 107	
395	Arts	n	275	273	292	269	266	228	229	255	243	232	221	
396	Lettres	n	997	992	965	936	884	879	732	630	528	482	427	
397	Sciences humaines	n	2 689	2 831	2 988	2 918	3 137	3 121	3 158	3 304	3 395	3 354	3 332	
398	Éducation	n	4 310	4 528	4 636	4 879	4 987	5 010	4 933	4 826	4 774	4 618	4 755	
399	Droit	n	1 175	1 217	1 200	1 245	1 242	1 269	1 404	1 407	1 405	1 407	1 470	
400	Administration	n	4 459	4 789	4 741	4 582	4 813	4 397	4 119	4 264	4 361	4 515	4 735	
401	Autres	n	1 382	1 313	1 406	1 406	1 391	1 221	1 267	1 355	1 347	1 585	1 312	

Sources : MEES, TSEP, DGSE, DIS, portail informatique, système GDEU, données au 2019-05-10.

P : Les données de 2018-2019 sont provisoires.

I : La catégorie Autres comprend les études plurisectorielles, les données sans objet et les valeurs indéterminées.

Norm de l'établissement : Université de Sherbrooke		données utilisées dans le plan stratégique SIRARE										Date : octobre 2020	Page 3 de 8				
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques					
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'autonomie dans un diplôme de grade															
Taux de réussite des études de baccalauréat		Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
402	Persévérance après 1 an	%	90,50	90,37	90,36	90,92	89,68	90,40	89,97	90,01	89,32	89,95	89,57	89,04	89,93	89,85	89,52
403	Diplomation après 6 ans	%	87,40	87,15	87,11	86,91	84,56	85,01	82,37	83,10	82,75	82,49	83,49	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																	
404	Sciences de la santé	%	95,44	90,65	96,06	94,03	83,54	79,69	75,48	77,92	80,20	79,00	80,35	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
405	Sciences pures	%	80,84	84,17	82,73	80,38	80,08	82,49	82,83	81,63	78,85	77,98	83,82	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
406	Sciences appliquées	%	90,36	90,04	85,89	83,18	86,63	86,36	83,61	84,15	80,34	78,76	81,49	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
407	Arts	%	72,41	85,71	78,26	72,41	75,00	76,47	70,97	68,75	66,67	72,97	85,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
408	Lettres	%	86,71	78,75	79,65	84,31	85,23	84,38	82,63	81,82	79,69	83,24	84,02	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
409	Sciences humaines	%	83,72	85,65	84,83	85,92	82,25	85,03	81,34	80,15	80,28	82,47	84,07	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
410	Education	%	84,23	84,17	83,57	86,26	78,96	80,59	80,85	81,25	84,07	82,46	80,41	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
411	Droit	%	87,24	89,72	89,68	91,81	92,58	95,21	94,37	93,88	91,07	93,77	91,64	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
412	Administration	%	93,71	90,44	95,24	91,19	93,41	93,02	87,41	92,37	94,12	89,66	91,48	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
413	Autres	%	71,43	83,33	76,47	72,73	75,00	46,15	68,42	82,35	70,83	72,88	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Études plurisectorielles		%							75,00	91,67	75,76	75,44	84,44				
Taux de réussite des études de 2e et de 3e cycles																	
414	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	%	72,19	75,00	68,62	76,22	70,33	74,38	73,05	72,57	75,61	72,80	74,78	75,44	74,84	n.d.	n.d.
415	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	%	77,30	81,79	75,50	81,46	80,82	82,03	78,14	79,83	80,06	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
416	Diplomation au doctorat après 8 ans	%	54,31	46,40	48,18	43,97	60,78	52,89	55,07	52,99	51,11	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Norm de l'établissement : Université de Sherbrooke		données utilisées dans le plan stratégique SIRARE													Date : octobre 2020	Page 3 de 8		
I. Éléments d'information		II. Observations													III. Remarques			
		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'autonomie dans un diplôme de grade (Total de la cohorte en nombre absolu)																
Unité		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Réussite des études de baccalauréat																		
417	Persévérance après 1 an	n	2514	2525	2579	2722	2649	2647	2874	2711	2894	2810	2859	2958	3160	3150	3041	
418	Diplomation après 6 ans	n	2428	2435	2486	2602	2498	2489	2448	2503	2681	2577	2665	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																		
419	Sciences de la santé	n	272	320	341	378	396	365	397	441	490	444	454	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
420	Sciences pures	n	173	202	182	209	201	179	164	160	164	170	202	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
421	Sciences appliquées	n	506	461	426	445	460	418	408	430	429	419	480	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
422	Arts	n	21	24	18	21	24	13	22	22	20	27	17	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
423	Lettres	n	137	126	137	172	150	162	157	153	154	142	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
424	Sciences humaines	n	324	364	358	354	329	335	327	323	346	320	343	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
425	Éducation	n	470	436	473	477	409	440	456	442	475	442	468	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
426	Droit	n	212	227	278	269	262	278	268	276	265	301	274	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
427	Administration	n	283	285	260	269	255	293	236	242	288	257	247	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
428	Autres	n	30	10	13	8	12	6	13	14	51	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Études plurisectorielles																		
Réussite des études de 2e et de 3e cycles																		
429	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	n	353	420	409	407	429	476	488	500	527	479	516	596	592	n.d.	n.d.	
430	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	n	378	458	450	435	493	525	522	550	558	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
431	Diplomation au doctorat après 8 ans	n	63	58	53	51	62	64	76	71	69	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Durée moyenne des études au baccalauréat																		
432	Sciences de la santé	an	3,58	3,14	3,11	3,27	3,20	3,37	3,19	3,27	3,12	3,16	3,14	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
433	Sciences pures	an	3,46	3,44	3,43	3,46	3,43	3,55	3,50	3,43	3,48	3,63	3,51	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
434	Sciences appliquées	an	4,05	4,09	4,10	4,03	4,07	4,08	4,14	4,15	4,10	4,19	4,20	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
435	Arts	an	3,52	3,42	3,22	2,95	3,22	3,82	3,27	3,53	3,40	3,06	3,06	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
436	Lettres	an	3,27	3,19	3,23	3,24	3,26	3,24	3,30	3,29	3,30	3,28	3,30	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
437	Sciences humaines	an	2,96	2,99	3,02	3,06	2,98	3,02	3,08	3,10	3,11	3,04	3,04	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
438	Éducation	an	3,82	3,82	3,74	3,82	3,89	3,86	3,86	3,84	3,87	3,87	3,84	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
439	Droit	an	3,13	3,13	2,93	2,96	2,87	3,10	2,84	3,04	3,16	3,08	3,16	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
440	Administration	an	3,02	3,07	3,03	3,04	3,07	2,98	3,08	3,02	3,05	3,12	3,04	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
441	Autres	an	2,79	2,33	2,00	1,54	2,17	1,28	2,08	2,24	3,01	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Études plurisectorielles																		
442	Ensemble des secteurs	an	3,50	3,44	3,38	3,41	3,42	3,46	3,43	3,46	3,44	3,45	3,49	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Durée moyenne des études de maîtrise (sur 6 ans)																		
443	Sciences de la santé	an	2,51	3,17	3,28	2,97	4,24	3,14	2,93	3,01	3,14	2,95	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
444	Sciences pures	an	2,51	2,69	3,09	2,78	3,01	3,13	2,70	2,67	2,47	2,59	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
445	Sciences appliquées	an	2,87	2,61	2,59	2,56	3,19	2,68	2,83	2,42	2,43	2,48	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
446	Arts	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
447	Lettres	an	3,83	3,81	4,14	3,83	4,28	4,13	3,15	3,24	3,17	3,33	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	

Norm de l'établissement : Université de Sherbrooke		données utilisées dans le plan stratégique SIRARE										Date : octobre 2020		Page 3 de 8			
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques					
448	Sciences humaines	an	2,72	2,59	2,36	2,37	2,40	2,53	2,44	2,52	2,52	2,51	2,52	2,51	n.d.	n.d.	n.d.
449	Education	an	4,67	3,10	3,19	2,70	3,38	3,42	3,22	4,14	2,89	4,17	2,89	4,17	n.d.	n.d.	n.d.
450	Droit	an	2,22	4,00	2,42	1,88	1,53	1,19	1,62	1,83	3,33	1,63	1,63	3,33	n.d.	n.d.	n.d.
451	Administration	an	1,70	1,76	1,76	1,75	1,86	1,74	1,70	1,69	1,53	1,60	1,53	1,60	n.d.	n.d.	n.d.
452	Autres	an	2,00	2,59	2,46	2,45	2,77	2,71	2,58	2,70	2,46	2,62	2,46	2,62	n.d.	n.d.	n.d.
453	Ensemble des secteurs	an	2,12	2,26	2,30	2,18	2,43	2,30	2,21	2,25	2,13	2,21	2,25	2,13	n.d.	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études de maîtrise (sur 4 ans)																	
443	Sciences de la santé	an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2,89	2,64	2,54	2,56	2,53	2,44	2,37	n.d.	n.d.
444	Sciences pures	an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2,57	2,58	2,43	2,39	2,75	2,77	2,52	n.d.	n.d.
445	Sciences appliquées	an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2,53	2,28	2,43	2,28	2,18	2,06	1,85	n.d.	n.d.
446	Arts	an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	-	2,00	-	2,00	-	-	n.d.	n.d.	n.d.
447	Lettres	an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2,92	2,42	3,17	3,17	3,06	2,92	2,94	n.d.	n.d.
448	Sciences humaines	an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2,24	2,18	2,31	2,22	2,27	2,24	2,06	n.d.	n.d.
449	Education	an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2,67	2,89	2,89	3,33	3,58	3,28	3,27	n.d.	n.d.
450	Droit	an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1,43	1,17	1,60	1,63	1,79	1,58	1,68	n.d.	n.d.
451	Administration	an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1,53	1,59	1,52	1,50	1,49	1,53	1,37	n.d.	n.d.
452	Études plurisectorielles	an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2,29	2,23	2,27	2,11	2,02	2,14	2,08	n.d.	n.d.
453	Ensemble des secteurs	an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2,02	1,98	1,97	1,97	1,96	1,94	1,85	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études de doctorat																	
454	Sciences de la santé	an	4,94	5,83	5,59	5,61	5,96	5,90	5,33	5,74	5,59	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
455	Sciences pures	an	4,72	4,76	5,22	4,54	4,60	4,57	5,33	4,67	4,61	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
456	Sciences appliquées	an	4,85	5,86	4,29	4,79	4,83	5,52	5,19	4,26	4,79	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
457	Arts	an	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
458	Lettres	an	6,00	7,00	4,00	-	5,00	5,67	6,00	-	6,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
459	Sciences humaines	an	5,32	6,08	5,90	5,31	5,90	5,77	5,90	6,17	5,84	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
460	Education	an	5,89	5,83	6,33	5,43	6,53	5,19	6,50	6,17	6,11	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
461	Droit	an	-	-	-	6,67	-	6,67	-	6,67	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
462	Administration	an	6,67	5,93	6,11	6,33	4,50	-	6,67	8,00	6,44	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
463	Autres	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
464	Ensemble des secteurs	an	5,27	5,83	5,37	5,26	5,45	5,54	5,59	5,63	5,41	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke

Date : octobre 2020

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

		Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)												
Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020		
Unité														
S487	Total	n	n.d.	n.d.	2 878	2 857	2 866	2 666	2 695	2 852	2 958	3 050		
S488	Direction	n	n.d.	n.d.	158	160	156	150	149	150	158	171		
S489	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	11	11	11	12	12	12		
S490	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	145	139	138	138	146	159		
S491	Professeurs	n	n.d.	n.d.	1 053	1 076	1 109	1 098	1 092	1 106	1 136	1 140		
S492	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	236	189	205	179	195	200	223	248		
S493	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	205	179	195	200	223	236		
S494	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0		
S495	Personnel de gerance	n	n.d.	n.d.	17	17	16	15	15	15	17	16		
S496	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	457	462	474	394	415	486	495	545		
S497	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	360	357	344	317	323	357	363	370		
S498	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	492	467	443	397	392	416	439	434		
S499	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	115	129	119	116	114	122	127	126		
S500	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	118	114	112	122	127	128		
S501	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1	2	2	0	0	0		

Année universitaire (Effectif de l'année universitaire)

		Année universitaire (Effectif de l'année universitaire)												
Effectif de chargés de cours		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020		
Unité														
S531	Total	n	2 047	2 224	2 302	2 287	2 237	2 205	2 421	2 496	2 483	2 542		
S532	Hommes	n	1 031	1 028	1 109	1 085	1 031	1 009	1 069	1 122	1 130	1 177		
S533	Femmes	n	1 016	1 196	1 193	1 222	1 206	1 196	1 352	1 374	1 353	1 365		

Note : Les chargés de cours avec valeur déclarée « 1 » pour le sexe sont inclus dans le total mais ne sont pas présentés dans la répartition par sexe.

Norm de l'établissement : Université de Sherbrooke		Date : octobre 2020									
I. Éléments d'information		III. Remarques									
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT		Année financière universitaire (1 ^{er} mai au 30 avril)									
F. Produits		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Unité											
A. Produits											
534	Subvention du MES (515)	228 162	269 493	268 267	278 611	263 698	264 740	275 075	282 101	304 169	316 215
535	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	215 810	246 914	254 923	265 999	251 324	251 933	261 802	278 571	290 064	301 821
536	Autres subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	1 416	1 028	1 551	1 862	1 183	1 008	1 113	845	653	781
537	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 436, 427)	6 706	7 313	7 358	7 200	7 386	7 275	7 631	7 572	7 924	8 083
538	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 436, 427)	4 230	4 238	4 438	4 461	4 805	4 864	4 939	4 422	5 529	5 520
539	Produits provenant des étudiants	52 380	54 933	60 765	61 162	63 664	66 871	69 327	71 840	72 703	79 318
540	Droits de scolarité (401)	35 722	38 054	41 739	41 066	40 962	41 933	42 235	44 392	45 886	47 154
541	Montants forfaitaires remplimentés des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	2 704	2 818	3 227	3 455	3 352	3 486	3 589	3 754	4 113	2 830
542	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	258	371	289	302	330	353	364	676	734	890
543	Droits de scolarité des étudiants dérogatoires (406)	0	0	0	0	347	349	359	375	411	2 690
544	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	4 822	4 455	5 449	5 612	5 910	6 158	6 358	6 527	6 695	6 951
545	Cotisations des étudiants (405)	5 690	5 827	6 600	6 787	6 629	10 188	10 693	10 995	10 304	10 330
546	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (400)	3 184	3 368	3 431	3 939	4 184	4 195	4 331	4 422	4 560	1 914
547	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	37 238	39 777	43 954	41 043	39 722	45 150	44 442	46 585	59 764	46 882
548	Intérêts et dividendes (435)	586	402	707	614	1 217	3 304	1 606	3 374	588	696
549	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
550	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
551	Produits provenant d'une fondation (446)	843	642	596	6	0	0	11	1	0	13
552	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	224	480	945	861	615	631	659	861	906	863
553	Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
554	Recouvrement des coûts indirects (465)	1 888	2 345	2 497	2 547	2 990	4 642	4 154	4 289	6 015	6 564
555	Ventes externes (460)	16 714	19 215	27 677	27 668	25 259	28 387	29 368	32 336	33 486	28 118
556	Autres produits (466, 470)	16 983	16 693	11 531	9 348	9 640	8 185	6 623	5 744	18 769	9 617
557	Total des produits	317 780	354 203	372 976	390 816	387 105	376 761	388 844	410 027	438 636	441 395

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke		Date : octobre 2020										
I. Éléments d'information		III. Remarques										
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										
Fonds avec restrictions		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										
A. Produits		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										
Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020		
599 Subventions	k\$	62 096	68 486	67 666	69 641	67 562	65 768	69 040	79 534	93 160		
800 Subvention du Ministère (515)	k\$	2 503	2 537	2 409	3 196	2 358	2 223	2 813	4 158	7 443		
801 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	12 766	14 728	17 627	18 485	18 895	17 491	18 352	19 750	21 808		
802 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	34 651	39 059	40 667	39 831	38 906	39 271	39 872	45 745	52 205		
803 Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	5 740	5 772	7 762	6 566	7 393	6 783	8 003	9 881	11 704		
804 Autres produits	k\$	39 416	43 452	48 693	51 064	60 644	64 262	67 769	73 598	79 293		
805 Intérêts et de dividendes (435)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
806 Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
807 Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
808 Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	3 567	3 480	4 803	5 179	6 331	7 709	6 368	7 504	8 161		
809 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	35 849	39 972	44 090	45 885	52 827	54 312	61 706	66 088	71 124		
810 Gains sur vente de placements (526)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
811 Ventes externes (460)	k\$	0	0	0	0	0	0	(293)	5	8		
812 Autres produits (486, 470)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
813 Total des produits	k\$	95 078	105 528	117 379	118 930	128 827	130 030	136 509	153 131	172 453		

B. Charges		k\$	60 867	67 786	55 365	57 767	63 176	61 095	63 739	67 371	72 512	80 363
814	Masses salariales	k\$	446	566	434	452	0	0	666	517	768	767
815	Direction	k\$	0	0	0	42	0	0	0	0	0	0
816	Gérance	k\$	23 866	27 122	29 695	31 731	36 503	35 239	36 277	39 992	40 950	41 695
817	Enseignants-chercheurs	k\$	209	12 845	14 466	304	378	312	447	410	681	731
818	Chargés de cours	k\$	11 291	12 845	14 466	14 294	14 527	14 487	15 871	15 877	17 709	21 711
819	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	20 397	23 350	5 058	5 571	5 495	5 099	5 182	5 699	6 370	7 594
820	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	1 123	4 511	1 423	1 173	1 452	1 074	1 223	1 372	2 258	3 352
821	Personnel professionnel non enseignant	k\$	2 768	2 605	3 283	3 146	3 318	3 342	3 525	2 780	3 089	3 452
822	Personnel de soutien technique	k\$	387	370	467	619	734	607	604	594	551	833
823	Personnel de soutien de bureau	k\$	159	141	206	285	223	202	234	161	147	218
824	Personnel de métier et ouvrier	k\$	7 622	8 738	9 651	10 493	11 357	10 762	11 430	12 428	14 515	15 885
825	Avantages sociaux	k\$	26 788	29 024	52 372	50 185	54 069	56 340	54 951	57 010	66 104	76 215
826	Autres charges	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)												
827	Frais pour congés sabbatiques et déduites (705)	k\$	0	(0)	0	0	0	32	76	86	12	1
828	Frais pour congés sabbatiques (706)	k\$	3 755	4 591	4 602	4 733	4 955	6 300	6 615	6 460	6 984	7 766
829	Stagiaires postdoctoraux (708)	k\$	117	63	145	119	91	78	60	96	124	104
830	Formation et perfectionnement (710)	k\$	4 732	4 466	6 391	5 224	5 107	5 132	5 671	5 909	6 454	6 478
831	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	190	201	18 021	18 730	19 528	19 858	19 317	19 877	20 979	26 582
832	Bourses (735)	k\$	3 568	4 590	5 346	5 463	6 986	4 925	4 749	5 419	8 512	10 741
833	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	8 082	8 223	9 406	8 247	8 231	9 166	7 798	7 931	8 708	8 305
834	Fournitures et matériel (745)	k\$	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
835	Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	2 825	2 842	3 631	3 319	5 023	4 652	4 700	5 034	5 918	7 391
836	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	261	279	351	326	206	189	229	225	224	220
837	Volumes et périodiques (750)	k\$	296	270	1 846	322	413	729	485	805	839	996
838	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	(0)	34	38	34	25	11	31	66	78	147
839	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	48	61	68	64	81	61	43	65	156	181
840	Location exploitation (830)	k\$	1 872	2 339	2 497	2 547	2 990	4 642	4 154	4 289	6 015	6 564
841	Transfert de coûts indirects (865)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
842	Pertes sur vente de placements (880)	k\$	639	1 069	1 022	1 030	431	550	777	687	1 040	1 047
843	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
844	Biens de nature non capitalisables (893)	k\$	2	6	0	0	0	0	0	0	0	0
845	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
846	Intérêts relatifs aux avances interfonctions (855)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
847	Autres charges (860, 870)	k\$	301	(3)	6	8	2	15	65	62	60	113
848	Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
849	Ventes internes (878)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
850	Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
851	Total avant éléments extraordinaires	k\$	95 078	105 528	117 379	118 445	126 601	128 196	130 030	136 609	153 131	172 463
852	Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
853	Total des charges	k\$	95 078	105 528	117 379	118 445	126 601	128 196	130 030	136 609	153 131	172 463
854	Résultat de l'exercice	k\$	0	0	0	465	226	0	0	0	0	0

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke		Date : octobre 2020											
I. Éléments d'information		III. Remarques											
II. Observations		Année financière universitaire (terminale au 30 avril)											
		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020		
Sources de financement des acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)		Année financière universitaire (terminale au 30 avril)											
855	Gouvernement du Québec (Fonds des immobilisations)	31 342	20 481	25 182	22 526	16 173	19 412	23 120	28 940	11 562	19 022		
856	Fonds de fonctionnement	136 703	14 448	10 886	10 386	11 727	10 941	14 703	10 615	17 404	21 083		
857	Fonds avec restrictions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
858	Fonds de dotation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
859	Autres fonds, fondations et dons	8 414	96 355	1 553	1 496	1 91	1 486	112	1 417	3 177	2 848		
860	Autres sources	(22 759)	117 257	11 551	8 547	11 290	3 676	11 412	10 671	18 494	19 364		
881	Total	153 700	188 541	49 183	43 354	39 381	35 496	49 347	51 643	50 658	62 317		
Acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)													
862	Projets en cours	73 628	(94 743)	4 454	(6 366)	11 896	7 541	(5 861)	7 138	1 367	4 452		
863	Terains	0	0	340	0	124	0	0	0	0	0		
864	Aménagement de terrains	2 244	307	603	3 548	3 160	583	1 588	21	567	2 525		
865	Bâtimens	3 571	149 052	10 409	2 716	(359)	163	4 392	3	(26)	13 112		
866	Bâtimens - construction prestigieuse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
867	Améliorations majeures aux bâtimens	17 111	11 209	17 019	24 645	7 881	8 865	27 033	12 866	23 588	9 687		
868	Améliorations locales	0	0	93	41	318	12	803	75	1	0		
869	Équipements informatiques	3 289	2 725	3 120	3 015	2 784	1 270	2 408	3 155	2 609	2 524		
870	Équipements de communication multimédia	1 461	1 326	1 360	1 662	1 984	1 527	1 713	2 283	1 368	1 532		
871	Mobilier et équipement de bureau	1 486	4 071	1 252	826	510	608	717	848	548	702		
872	Autres équipements	701	417	444	405	301	212	368	548	112	737		
873	Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	47 338	110 473	7 980	10 875	8 910	7 625	11 495	13 203	15 098	19 832		
874	Documents de bibliothèques	532	1 325	447	389	695	1 811	1 733	1 812	1 708	1 770		
875	Manuels pédagogiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
876	Matériels roulants	126	136	232	53	28	296	152	423	303	433		
877	Réseaux de télécommunications	1 024	885	53	105	207	11	0	10	0	0		
878	Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
879	Autres actifs corporels (note A)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
880	Actifs non amortissables	197	202	500	505	21	220	183	353	98	398		
881	Logiciels (note B)	352	774	509	547	365	182	243	319	283	127		
882	Développements informatiques (note B)	220	382	378	387	536	4 560	2 359	8 590	3 036	4 487		
883	Autres actifs incorporels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
884	TOTAL	153 700	188 541	49 183	43 354	39 381	35 496	49 347	51 643	50 658	62 317		

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke													Date : octobre 2020	
I. Éléments d'information													Page 8 de 8	
II. Observations													III. Remarques	
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)														
Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2019-2020	2019-2020	
INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE														
Fonds de recherche par source de financement														
685	Fonds de recherche (total)	87 677 379	101 088 013	150 807 566	114 827 354	108 213 457	113 752 367	120 675 688	121 212 571	150 603 108	158 833 600	196 162 075	196 162 075	
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	8 240 313	15 249 890	6 951 825	6 149 778	3 066 733	2 851 798	8 467 394	5 963 952	6 929 002	17 906 604	17 517 613		
687	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI)	1 344 109	1 176 785	1 684 962	2 691 554	1 251 890	1 064 155	700 697	963 423	599 562	556 391	524 123		
688	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	5 125 000	6 396 105	6 129 278	6 888 714	5 938 463	6 285 406	5 621 739	5 750 000	5 425 000	5 355 000	5 422 004	0	
689	Chaires de recherche du Canada	34 110 143	33 139 549	32 895 702	30 973 583	31 247 140	28 850 572	35 412 150	38 002 817	36 868 781	44 518 545	52 446 550		
690	Organismes subventionnaires canadiens	538 301	2 382 327	934 259	2 261 587	3 680 123	5 490 618	1 168 502	780 648	3 319 239	2 172 359	3 990 203		
692	Subventions de recherche du Québec	7 918 126	7 263 588	7 830 298	10 057 575	9 101 328	11 869 783	13 317 958	8 212 605	12 888 767	12 487 960	13 845 660	0	
694	Gouvernement du Québec	5 106 255	3 936 274	6 952 658	12 426 909	10 577 290	10 252 640	10 728 366	11 289 265	11 983 561	11 983 561	30 781 789		
695	Financement institutionnel	2 739 420	2 584 952	2 300 727	3 286 196	2 301 821	2 092 783	2 790 974	3 501 796	5 230 438	5 006 354	6 458 371		
696	Autres sources	18 983 142	26 009 640	23 249 426	36 316 216	35 963 486	40 620 754	38 060 303	40 949 314	41 341 248	50 514 696	57 413 848		
697	Contrats	3 572 571	2 948 843	2 878 431	3 775 243	5 085 182	4 383 919	4 407 584	5 798 750	6 313 845	8 332 130	7 761 315		
Fonds de recherche par secteur disciplinaire														
698	Fonds de recherche (total)	87 677 379	101 088 013	150 807 566	114 827 355	108 213 457	113 752 367	120 675 688	121 212 571	150 603 108	158 833 600	196 162 075		
699	Sciences de la santé	16 068 530	17 500 932	19 012 845	41 871 922	37 420 392	40 830 253	37 991 322	41 112 047	46 074 839	51 119 073	60 838 039		
700	Sciences pures	33 325 236	42 098 362	32 449 220	30 187 772	26 687 152	27 261 687	35 635 398	34 789 334	37 908 515	42 564 423	52 997 885		
701	Sciences appliquées	21 249 630	28 807 023	85 366 244	29 478 878	30 364 172	32 842 214	32 270 183	29 345 195	52 169 125	49 265 551	61 776 027		
702	Arts	14 200	0	0	0	0	24 449	25 313	2 000	22 000	20 000	0		
703	Lettres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
704	Sciences humaines	7 816 576	5 004 489	5 267 160	4 735 453	4 900 652	4 560 234	5 135 557	6 439 126	7 062 383	6 595 860	9 513 451		
705	Éducation	5 797 616	3 774 452	4 904 187	5 196 918	4 434 209	3 869 888	4 556 549	3 287 737	3 873 939	5 044 000	5 837 402		
706	Droit	712 183	484 938	691 992	785 742	311 949	464 927	510 835	386 615	729 295	599 513	865 840		
707	Administration	2 377 483	3 097 705	2 686 242	2 415 563	1 928 997	866 744	1 728 530	1 355 423	2 364 015	2 417 374	2 956 385		
708	Autres	315 926	330 102	429 678	155 088	2 165 933	3 052 071	2 822 001	4 495 192	418 987	1 204 807	1 377 047		
Taux de professeurs disposant de fonds de recherche														
709	Professeurs-chercheurs financés	n.d.	n.d.	25%	27%	25%	23%	25%	22%	44%	42%	39%		
710	Sciences de la santé	n.d.	n.d.	78%	87%	82%	84%	82%	82%	83%	111%	82%		
711	Sciences pures	n.d.	n.d.	85%	88%	89%	88%	91%	91%	91%	81%	77%		
712	Sciences appliquées	n.d.	n.d.	0%	0%	0%	14%	33%	14%	33%	20%	0%		
713	Arts	n.d.	n.d.	44%	43%	41%	45%	45%	48%	0%	0%	0%		
714	Lettres	n.d.	n.d.	43%	45%	40%	41%	42%	36%	48%	64%	46%		
715	Sciences humaines	n.d.	n.d.	45%	38%	34%	41%	56%	46%	46%	46%	38%		
716	Éducation	n.d.	n.d.	27%	33%	23%	35%	36%	23%	33%	29%	19%		
717	Droit	n.d.	n.d.											
718	Administration	n.d.	n.d.											
719	Autres	n.d.	n.d.											

		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur		Unité										
720	Financement médian (ensemble des secteurs)	\$										
721	Sciences de la santé	\$	126 443	118 335	121 765	104 941	97 359	84 247	74 807	68 200	88 346	78 200
722	Sciences pures	\$	139 313	133 986	157 119	132 029	107 958	120 982	122 062	136 458	121 159	119 923
723	Sciences appliquées	\$	94 000	119 370	119 120	109 500	86 210	125 791	141 950	111 643	140 233	105 918
724	Arts	\$	14 200				24 449	12 657	2 000	187 101	219 102	253 500
725	Lettres	\$								11 000	20 000	0
726	Sciences humaines	\$	26 000	23 921	17 155	22 000	19 225	20 327	33 528	28 301	26 100	27 381
727	Education	\$	36 552	33 041	28 550	32 319	25 995	21 655	28 050	23 324	40 920	34 050
728	Droit	\$	13 500	14 100	13 293	20 179	12 650	12 256	7 690	13 040	12 855	14 680
729	Administration	\$	49 000	64 525	34 953	15 462	41 376	26 000	45 000	30 621	28 206	37 431
730	Autres	\$								0	0	0

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

Page 1- Étudiants-enseignants

Ligne 1	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir la case réservée à l'année 2018-2019 sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).
Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.
Lignes 13 et 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).
Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.
Ligne 18	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des « nouveaux professeurs réguliers » (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants). Veuillez exclure les professeurs invités.
Ligne 21	Nombre de professeurs au 1er octobre (total)	Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés.
Ligne 22	Nombre de professeurs réguliers	La définition utilisée s'applique à tout le formulaire, à l'exception de la ligne 18 (professeurs récemment embauchés) qui exclut les professeurs invités.
Ligne 25	Nombre de professeurs non réguliers	Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Veuillez noter qu'un statut régulier n'est pas nécessairement garant d'un emploi à temps plein. Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut non régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Cet effectif correspond au personnel dont le statut relatif au poste est limité dans la durée: surnuméraire, occasionnel, invité, prêté par un autre établissement, temporaire, contractuel, étudiant, stagiaire, etc.

Ligne 28	Nombre de chargés de cours au 1er octobre	Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Uniquement les chargés de cours avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés
Ligne 38	Autres catégories d'enseignants	La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.
Lignes 39 à 71	Professeurs selon le secteur disciplinaire	Toute personne ayant donné un cours déclaré dans le système GDEU, dont le lien d'emploi avec l'établissement ne correspond ni à la définition d'un professeur, ni à celle d'un chargé de cours pour les fins du présent formulaire.
Lignes 72 à 104	Chargés de cours selon le secteur disciplinaire	Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le secteur disciplinaire de la principale discipline d'enseignement ou de recherche du professeur.
Page 2- Étudiants par cycle		
Lignes 105 à 401	Effectif étudiants	Déclinaison de la ligne 28 (Page 1) selon le secteur disciplinaire du cours.
Lignes 138 à 170	1er cycle - Autres sanctions	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres.
Lignes 204 à 236	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivalait pas à un grade de baccalauréat.
Lignes 270 à 302	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivalait pas à un grade de maîtrise. Toute sanction de 3e cycle qui n'équivalait pas à un grade de doctorat.
Page 3- Réussite		
	Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
	Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.

Taux de réussite	<p>Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. Voir <i>Liste_formules</i>.</p>
Ligne 402	<p>Persévérance après 1 an</p> <p>Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. Voir <i>Liste_formules</i>.</p>
Lignes 404 à 416	<p>Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant</p> <p>Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.</p> <p>Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T+8, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. Voir <i>Liste_formules</i>.</p>
Lignes 417 à 431	<p>Réussite des études</p> <p>Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 402 à 416</p>
20200710_LSMA_Annexe 4_UdeS-final.xlsx	<p>Définitions et informations</p> <p>Page 26 de 38</p>

La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.

Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), Collecte de données 2017-2018, 11 juillet 2018, p. 45-48.

Veillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés.

Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.

Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres.

Direction

Regroupe les professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, sont comptabilisés sous "Direction". Veillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés.

Professeurs

Regroupe les chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité.

Chargés de cours

Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.

Autre personnel d'ens. ou de rech.

Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.

Personnel périphérique d'ens. ou de rech.

Gérance	<p>Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiquables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.</p>
Personnel professionnel	<p>Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.</p>
Personnel technique	<p>Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.</p>
Personnel de bureau	<p>Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.</p>
Personnel de métiers et services	<p>Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.</p>
Personnel périphérique de soutien	<p>Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportif et les événements spéciaux, etc.</p>
Lignes 465 à 497	<p>L'effectif régulier comprend le personnel au 1er octobre de l'année de référence dans un statut régulier relativement au poste. Cet effectif correspond au personnel permanent rémunéré directement par l'établissement ou par un établissement affilié, à même son budget général. L'effectif régulier est exprimé en nombre de personnes et non en ETC. Il exclut le personnel occasionnel, temporaire, étudiant, stagiaire ou autre. Veuillez noter qu'un statut régulier n'est pas nécessairement garant d'un emploi à temps plein.</p>

Lignes 498 à 530	Effectif non régulier au 1er octobre	<p>L'effectif non régulier comprend le personnel au 1er octobre de l'année de référence dans un statut non régulier relativement au poste. Cet effectif correspond au personnel dont le statut relatif au poste est limité dans la durée: surnuméraire, occasionnel, invité, prêt par un autre établissement, temporaire, contractuel, étudiant, stagiaire, etc. rémunéré par l'établissement ou par un établissement affilié à même son budget général. L'effectif non régulier est exprimé en nombre de personnes et non en ETC.</p>
Lignes 531 à 533	Chargés de cours	<p>Regroupe les chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Par leur statut d'emploi particulier, les chargés de cours constituent une catégorie à part.</p>
Page 5- FF	Année 2010-2011	<p>Cette section reproduit les données du Système d'information financière des universités (SIFU) concernant le fonds de fonctionnement. Les numéros de compte entre parenthèse renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités. Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.</p>
Page 6- FR	Année 2010-2011	<p>Cette section reproduit les données du SIFU concernant le fonds de fonctionnement avec restrictions. Les numéros de compte entre parenthèse renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités. Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.</p>
Page 7- FI	Année 2010-2011	<p>Cette section reproduit l'annexe 16 du SIFU (Voir détails au compte 105 du Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.) Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.</p>
Page 8- Recherche	Fonds de recherche par source de financement	<p>Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étaient sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.</p>
20200710_LSMA_Annexe 4_UdeS-final.xlsx	Définitions et informations	Page 29 de 38

Ligne 690	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
Ligne 691	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
Ligne 694	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
Ligne 695	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)
Ligne 696	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)
Ligne 697	Contrats	<p>Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exigence de biens livrables; - versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé; - contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats; - contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche. <p>Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
Lignes 698 à 708	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	
Lignes 709 à 719	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

Montant médian des fonds de
recherche disponibles par professeur

Lignes 720 à 730

Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont dispose individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position $(n+1) \div 2$. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées au lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

3.2 Encadrement étudiant

L'Université de Sherbrooke place la réussite étudiante au centre de ses préoccupations et de sa mission. Elle vise à offrir un parcours de formation de qualité à toutes les personnes inscrites à ses programmes d'études. Cette approche a porté ses fruits puisque, selon le dernier sondage Maclean's, l'Université de Sherbrooke obtient encore la première place au Canada quant au niveau de satisfaction de ses étudiantes et étudiants (une évaluation effectuée sur 10 paramètres, dont 6 où l'Université arrive en tête). Selon le même sondage, elle est aussi l'université canadienne qui les prépare le mieux à leur carrière.

En plus des données sur l'encadrement étudiant intégrées aux chiffriers préparés par le ministère et présentés dans la section précédente, l'Université de Sherbrooke renouvelle sans cesse son offre de formation. Ainsi, elle a offert, en 2019-2020, 397 programmes diversifiés, pertinents et de qualité. Il s'agit là d'une contribution exceptionnelle à la société québécoise rendue possible par une approche centrée sur l'écoute des besoins, l'anticipation des changements et une capacité d'adaptation rapide.

Année après année, l'Université revoit son offre de formation, modifie ses programmes, en crée de nouveaux ou ferme des formations ne répondant plus aux besoins actuels. C'est ainsi que depuis cinq ans, l'Université a effectué 94 modifications majeures de programmes, en a créé 48 nouveaux et fermé 27 autres. Cette souplesse dans son offre de programmes et l'importance que l'institution accorde à la pertinence de la formation contribuent indéniablement à la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et au développement de l'institution.

Avec plus de 5102 stages coopératifs en 2019-2020 et 48 programmes et cheminements offerts sous ce régime, l'Université de Sherbrooke reste encore aujourd'hui la référence québécoise dans l'alternance travail-études. Cette approche facilite l'intégration des connaissances acquises en milieu de travail, permet un meilleur ancrage de l'Université dans la collectivité et génère plus de 50,8 M\$ en financement aux étudiantes et étudiants. Ceux-ci bénéficient d'un accompagnement de qualité adapté à leur niveau de compétences avant, pendant et après le stage, ainsi que d'expériences de travail pertinentes contribuant à leur développement professionnel. Si l'on tient compte également des activités de stages non rémunérés de plusieurs autres programmes, par exemple en enseignement, en médecine et en sciences de la santé ou en sciences humaines, c'est 89 % des étudiantes et étudiants des programmes de grade au premier cycle qui bénéficient d'une formation incorporant des stages en milieu de travail; une performance exceptionnelle au Québec qui donne lieu à plusieurs innovations.

Le développement de la formation aux cycles supérieurs est une priorité de l'Université de Sherbrooke. Il va de pair avec le fort développement de la recherche. L'offre de formation est à la fois constituée de programmes disciplinaires conçus selon un modèle classique de séminaires et d'activités de recherche et de programmes interdisciplinaires souvent fondés sur des approches pédagogiques innovantes. Le Centre compétences recherche + (CR+) permet d'enrichir la formation aux cycles supérieurs par une offre d'activités favorisant le développement de compétences transversales adaptées aux besoins et aux enjeux des divers milieux de recherche.

La création de programmes de formation continue à visée professionnelle représente une autre avancée importante dans le milieu universitaire. Ces programmes permettent à des étudiantes et

étudiants de mettre à jour leurs connaissances ou de se perfectionner dans un champ particulier du savoir ou dans un secteur précis du marché du travail. L'Université de Sherbrooke propose ainsi une offre de formation diversifiée et complémentaire composée de programmes courts (microprogrammes et diplômes d'études supérieures spécialisées) et de maîtrises fondées sur des pédagogies actives (mandats, cliniques, études de cas, approches par problèmes ou par projets, etc.). Plusieurs sont offerts à distance ou en mode hybride.

Les perspectives de développement en enseignement sont encore très grandes puisque les besoins de la société québécoise le sont également. C'est dans ce contexte que l'Université réitère que le Québec ne doit pas se contenter de viser la moyenne canadienne en termes d'objectifs de diplomation, mais qu'il doit se donner les objectifs les plus ambitieux en faisant de l'éducation, et notamment de la formation universitaire, l'une des grandes priorités sociétales. Un tel objectif exige tout à la fois l'injection de ressources et un plan d'action cohérent.

Internationalisation

La mondialisation des échanges sociaux, culturels ou économiques entraîne la nécessité d'une formation supérieure qui pourra répondre aux enjeux de mobilité professionnelle internationale, de relations multiculturelles et de diversité des populations. Le processus d'internationalisation devient ainsi de plus en plus inhérent à la nature même de l'Université.

Au Québec, les défis démographiques créent en outre une pression supplémentaire en termes d'attraction, d'intégration et de rétention des talents. Les universités peuvent évidemment devenir des partenaires de choix du gouvernement et de la société pour faire face à ces enjeux cruciaux.

En 2019-2020, l'Université de Sherbrooke a accueilli 4679 étudiantes et étudiants provenant de l'extérieur du Québec, dont 2737 étudiantes et étudiants internationaux en provenance de 97 pays et territoires (principalement de la France, pour 1365 étudiantes et étudiants). La grande majorité des 304 stagiaires et étudiants au post-doctorat provient aussi de l'international. L'UdeS met en place des mesures pour assurer le meilleur taux de réussite possible pour tous ces étudiants issus de contextes culturels très variés. Elle veut aussi profiter de la présence de ces personnes de cultures différentes pour développer les compétences interculturelles dans l'ensemble de la communauté l'ouvrir à la diversité culturelle.

Pour favoriser l'intégration universitaire et sociale des étudiantes et étudiants internationaux, l'Université de Sherbrooke a mis en place un programme d'accueil constitué de mesures de suivis en ligne et sur place, de rencontres, de visites guidées, d'activités sociales et de parrainage, d'ateliers sur le travail intellectuel, etc. Les besoins particuliers de ce segment de la population étudiante sont également pris en compte afin de les préparer aux activités de stages et au travail sur le campus et hors campus. Par exemple, des formations sur les caractéristiques du monde du travail québécois sont offertes à tous étudiantes et étudiants internationaux inscrits aux programmes en régime coopératif, ainsi qu'aux autres étudiantes et étudiants internationaux ou issus de l'immigration qui le souhaitent, afin de les aider à rédiger leur cv, à préparer leurs entrevues et adapter leur style de communication et leurs modes de fonctionnement aux codes culturels et aux usages particuliers de leur milieu d'accueil québécois. Un projet est aussi en cours pour aider les milieux de stages à favoriser l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux dans leurs organisations.

Cette internationalisation ouvre le milieu universitaire à des collectivités venant de l'ensemble de la planète et de multiples origines culturelles et linguistiques. L'Université privilégie le développement de partenariats stratégiques permettant de cibler son intervention sur la scène internationale. La francophonie joue un rôle prépondérant dans cette stratégie et l'Université de Sherbrooke veut y accroître encore davantage son attractivité. Dans ce contexte, la dérèglementation des frais majorés pour les étudiantes et étudiants internationaux sera un défi important des prochaines années.

3.3 Activités de recherche

L'Université de Sherbrooke se classe parmi les quinze universités les plus actives en recherche au Canada avec des revenus pour l'année en cours de plus de 200 M\$.

L'UdeS compte 29 centres de recherche, 80 chaires de recherche, 1 unité mixte internationale et 5 instituts de recherche. Sa communauté de recherche regroupe 1188 professeures et professeurs, 3314 étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs et stagiaires postdoctoraux. En tout, ce sont quelque 6112 personnes qui œuvrent en recherche

Une telle progression est le résultat d'un ensemble de stratégies et d'initiatives allant du soutien aux chercheuses et chercheurs ainsi qu'aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en passant par l'appui aux regroupements d'excellence et l'identification de thèmes fédérateurs (voir section 4) pour concentrer les efforts ainsi qu'une mobilisation de toute la communauté de recherche.

L'adoption de six thèmes fédérateurs est un bel exemple de ce type de stratégies visant à favoriser les rencontres interfacultaires et interdisciplinaires afin de générer des résultats de recherche qui répondent aux besoins pressants de la société. Plus de 600 professeures et professeurs en font partie. Du personnel professionnel a été recruté pour les soutenir. Le thème du *Vivre ensemble* a fait l'objet d'un livre blanc alors que des initiatives ont été déployées dans le domaine de la santé, du vieillissement, de l'ère numérique et des changements climatiques.

Le programme de bourses d'excellence aux études supérieures a été doublé. Ainsi, 124 bourses ont été offertes pour contribuer à l'attraction des meilleurs talents dans les filières prioritaires de l'UdeS. Un programme d'accueil pour les stagiaires postdoctoraux a été mis en place afin d'uniformiser les procédures dans les différentes facultés, de produire des documents communs et de mettre en place un système de parrainage par des pairs.

Depuis près de 40 ans, l'Université de Sherbrooke concentre des efforts dans le développement de la physique quantique. Elle s'est d'abord intéressée aux matériaux quantiques puis à l'informatique et à l'ingénierie quantiques. L'UdeS est devenue un des trois principaux pôles canadiens de recherche et développement dans ce secteur. La création de l'Institut quantique, dans le cadre de la première phase de projets financés par la stratégie Apogée, a permis une accélération de cette reconnaissance. Aujourd'hui, l'UdeS est au cœur des discussions avec le gouvernement du Canada sur l'élaboration d'une Stratégie nationale sur le quantique et a signé des ententes pour la création du *National Quantum Co-Lab* avec l'Université de Waterloo et l'Université de la Colombie Britannique. Cette importante masse critique à l'Université de

Sherbrooke, ainsi que l'approche partenariale et entrepreneuriale qui la caractérise, sert de pierre d'assise pour la création d'une éventuelle zone d'innovation sur les *Sciences quantiques et leurs applications technologiques* qui fait l'objet d'intenses discussions avec le gouvernement du Québec.

Comme toutes les grandes universités de recherche participant au programme des Chaires de recherche du Canada, l'Université de Sherbrooke a adopté un plan d'action institutionnel d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Ce plan a fait l'objet d'un examen formel par des comités d'experts créés par le programme des Chaires de recherche du Canada. L'UdeS a reçu la cote « satisfait pleinement aux exigences », soit la plus haute cote attribuée. Le plan devait répondre à une série de critères qui visent à soutenir la participation et/ou remédier à la sous-représentation des personnes des quatre groupes désignés (femmes, peuples autochtones, personnes handicapées et membres des minorités visibles).

L'UdeS a aussi lancé cette année plusieurs plateformes d'expertise et technologiques :

- humanités numériques;
- analyse de l'ARN (RNomique);
- recherche et analyse des matériaux;
- histologie et microscopie électronique;
- 3IT.Nano;
- bioanalyse;
- consultation statistique.

L'année 2019-2020 a notamment été marquée par :

- L'animation du milieu de la recherche par la diffusion du *Bulletin de la recherche et des études supérieures* (publié aux 3 semaines avec récurrences plus grandes en mars-avril-mai 2020 en raison de la COVID-19);
- La signature d'une entente avec le Collège Militaire St-Jean sur l'encadrement aux études supérieures et la collaboration en recherche;
- L'organisation du Congrès ACFAS 2020 : *Du jamais su*, reporté en 2021;
- Le développement d'un nouveau processus conduisant au dépôt de 7 demandes auprès de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) au concours Innovation 2020.

Pour l'Université de Sherbrooke, il importe en outre que toute la création de connaissances issue de ses travaux de recherche soit valorisée et transférée dans la société afin de l'aider à relever les défis qui la confrontent. En 2019-2020, TransferTech, la société de valorisation de l'UdeS a connu un impressionnant taux de succès.

Depuis 2007, TransferTech développe des liens entre les entreprises de haute technologie et les chercheuses et chercheurs de l'Université de Sherbrooke et ses centres de recherches affiliés. Des entreprises de toutes tailles profitent des retombées des activités de recherche de l'UdeS. Son portfolio compte 261 brevets et quelque 169 technologies actives. 51 % de son portfolio est sous entente commerciale. TransferTech affiche un taux de commercialisation de 43 %, ce qui en fait une des sociétés de valorisation les plus performantes à l'échelle nord-américaine.

3.4 Redditions de compte spécifiques

L'Université de Sherbrooke a reçu en 2019-2020 certaines sommes pour des actions spécifiques. Les prochaines pages présentent la description de l'utilisation de ces montants en fonction des règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Règle 2.1.10.1

Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés – bonification du financement de la formation

Montant alloué en 2019-2020 : 427 000 \$

La bonification du financement de la formation représente un des deux volets soutenus par les règles concernant la formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés.

Bonification du financement de la formation (2.1.10.1)	
Salaires étudiants	5 798 \$
Salaires professionnels	50 431 \$
Professeurs subventionnés	258 611 \$
Avantages sociaux	51 779 \$
Volumes et périodiques	1 069 \$
Autres ressources matérielles et frais de déplacement	59 312 \$
Total	427 000 \$

Règle 2.1.10.2

Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés – Développement de nouvelles spécialités

Ne s'applique pas pour l'Université de Sherbrooke

Règle 2.1.10.3

Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés

Montant alloué en 2019-2020 : 122 000 \$

La coordination des stages représente un des deux volets soutenus par les règles concernant la formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés.

Coordination des stages (2.1.10.3)	
Salaires professionnels	92 461 \$
Professeurs subventionnés	13 370 \$
Avantages sociaux	16 170 \$
Total	122 000 \$

Règle 2.1.11

Majoration du financement des programmes de médecine en région

Montant alloué en 2019-2020 : 1 192 800 \$

L'Université de Sherbrooke bénéficie d'une majoration du financement de son programme de médecine pour son volet délocalisé à Saguenay.

Cette attribution compense les coûts de cette délocalisation qui contribue grandement à atténuer la pénurie de médecins en région.

Facture UQAC 2019-2020	
Partage des subventions et des frais de scolarité	183 779 \$
Coût du programme à Saguenay	273 596 \$
Frais de voyage et de séjour étudiants	91 225 \$
Rémunération professeurs pour la gestion à Saguenay	339 110 \$
Portion de l'équipe administration Sherbrooke	305 090 \$
Total	1 192 800 \$

Règle 2.1.13

Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur

Montant alloué en 2019-2020 : 208 400 \$

Ce rapport couvre la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Personnes embauchées dans le cadre de la Stratégie d'intervention

Conformément à la Loi 151, en décembre 2018, l'Université de Sherbrooke a adopté sa *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* (2500-042) assorti de son code de conduite ayant pour objectif d'encadrer toute situation où pourrait coexister une relation pédagogique ou d'autorité et une relation intime telle qu'amoureuse ou sexuelle. S'en est suivi l'adoption de la *Procédure de dévoilement, de signalement ou de plainte de violence à caractère sexuel* (2600-074) adoptée en mars 2019. La politique et la procédure sont donc en vigueur depuis le 18 mars 2019, soit bien avant la date butoir exigée par la loi 151 qui avait été fixée au 1^{er} septembre 2019.

Cette politique est fondée sur le respect des besoins de la personne visée par une situation de violences à caractère sexuel. C'est notamment pour cette raison que le rapport annuel des activités de l'équipe conseil en matière de respect des personnes de l'Université de Sherbrooke consigne, entre autres, le nombre total de demandes et non pas uniquement le nombre de plaintes. L'Université de Sherbrooke a choisi de procéder ainsi parce qu'elle se soucie de toutes les personnes qui sollicitent de l'aide, quelle que soit la forme de soutien demandée, et ne souhaite pas masquer l'ampleur de cet enjeu en compilant uniquement le nombre de plaintes formelles de violences à caractère sexuel.

Afin de bien remplir ce mandat de soutien et d'accompagnement des personnes touchées par une forme de violence à caractère sexuel, deux conseillères en matière de respect des personnes offrent une couverture de service à temps complet. Cela permet de répondre rapidement aux situations qui le requièrent. Tel que prévu à la procédure, les services de consultants externes sont également retenus pour des dossiers pour lesquels une enquête est requise permettant d'établir si une plainte est fondée ou non.

Appuyées de personnel administratif, les conseillères accueillent, conseillent, réfèrent ou voient au bon déroulement du processus de traitements des signalements et des plaintes en matière de violences à caractère sexuel. Elles évaluent chaque situation dont elles sont saisies avec diligence et déterminent les actions à prendre conformément aux modalités prévues dans la politique et la procédure pour contrer les violences à caractère sexuel. De plus, elles collaborent avec les différentes instances universitaires. Elles s'assurent, lorsqu'elles sont consultées par des gestionnaires (par exemple, des cadres académiques), que la prise en charge des situations soit faite selon les différentes possibilités prévues et que s'il y a lieu, les mesures d'accommodement ou provisoires soient bien envisagées. Elles jouent également un rôle préventif par le développement et le déploiement de diverses activités de formations et de sensibilisation en matière de violences à caractère sexuel.

À l'Université de Sherbrooke, les conseillères en matière de respect des personnes ont un statut de nature indépendante et elles relèvent du conseil d'administration. Elles travaillent selon des principes d'indépendance, de neutralité, d'impartialité et dans le respect des principes de confidentialité.

Par ailleurs, l'Université de Sherbrooke est très active pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel sur ses campus et là où s'accomplit la mission de l'Université. Par exemples :

- Avant mars 2019, toute situation de VACS était déjà traitée selon la *Politique sur la promotion des droits fondamentaux des personnes et la prévention de toute forme de harcèlement et de discrimination* (politique 2500-015).
- Antérieurement, les étudiantes et étudiants responsables des activités d'intégration étudiante recevaient une formation spécifique et obligatoire en présentiel ayant pour titre: *Devenir témoin actif pour prévenir les violences à caractère sexuel*. Cette année, cette formation spécifique a été adaptée au contexte de la COVID, la notion de cyberviolence a été ajoutée et c'est en ligne que la formation *Être témoin actif/active à l'ère du COVID-19* a été lancée sur Moodle et complétée par 416 étudiantes et étudiants impliqués dans l'organisation des activités d'intégration.
- Les années passées, les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants de 1er cycle recevaient, dans les premiers jours de leur arrivée à l'université, une formation sur les VACS et sur le consentement, et ce grâce à l'entente conclue avec la ressource spécialisée externe qu'est le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS Agression Estrie). Cette année, avec le lancement de la formation obligatoire en ligne *Ensemble pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*, c'est l'ensemble des membres de la communauté universitaire qui doivent la suivre. Près de 16 500 personnes l'ont complétée en date du 5 octobre 2020.
- Depuis cinq ans, les personnes trans et non binaires peuvent demander d'utiliser le prénom de leur choix, puisque l'on sait qu'il s'agit d'une mesure préventive pour combattre les VACS

perpétrées contre ces personnes. De plus, la *Directive relative au choix du prénom, du nom ou du genre* est entrée en vigueur le 12 novembre 2019.

- Des formations spécifiques et plus approfondies seront développées et adaptées selon le groupe visé. Dans un premier temps, les cadres académiques recevront ce niveau de formation afin de leur permettre de développer certains réflexes et d’acquérir les mécanismes d’action de la politique.
- Lors de la période des activités d’intégration, la division de la sécurité et prévention augmente le nombre d’agents de sécurité sur l’ensemble des campus; la présence des agents est aussi bonifiée lors des activités sociales régulières.
- Le service des immeubles a amélioré le nombre de caméras à certains endroits et a augmenté l’éclairage de secteurs particuliers.

Cela dit, à l’Université de Sherbrooke, c’est l’ensemble de la communauté universitaire qui se sent responsable de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel.

Dépenses liées à l'organisation des services

Masse salariale régulière

Ressources internes	221 499
---------------------	----------------

Masse salariale complémentaire

Ressources internes (Service de sécurité)	10 561
Ressources internes (1 personne)	38 393
Ressources internes (autres)	3 706
Ressources externes (consultants)	11 855
	64 515

Ressources matérielles

Formation, frais de déplacements	3 591
Publicité	58
Fournitures et papeterie	430
Cotisations	1 529
Contrat de service - photocopieur	794
Installation de caméras de surveillance	32 000
Télécommunications	203
	38 605

Total des dépenses	324 619
--------------------	----------------

Subvention	208 400
------------	---------

Contribution supplémentaire de l'Université	116 219
---	---------

Reddition de comptes en matière du Service de la sécurité en matière de VACS

Reddition de comptes VACS	Nb d'heures travaillées					Coûts d'amélioration	
	Technicien	Agent	Officier	Caméras	Éclairages		
1er septembre 2019 au 31 août 2020	44,76\$/hre	32,98/hre					
Suivi hebdomadaire des rapports d'activités sociales avec alcool	10	447,60 \$					
Suivi des sondages d'intégration	6	268,56 \$					
Rencontres TEAMS avec VP sociaux	6	268,56 \$					
Rencontres TEAMS des responsables d'intégration	10	447,60 \$					
Rencontres individuelles intégration et checklist	20	895,20 \$					
Rencontres des « boosters » d'intégration	4	179,04 \$					
Kiosque de la rentrée	4	179,04 \$					
±175 permis d'alcool (setup, éclairage, politiques...)	30	1 342,80 \$					
Formation VACS en ligne, tout le personnel	2	89,52 \$	70	2 308,60 \$	6		
Collaboration Élixir, allo-retour, FEUS, APE	4	179,04 \$		0,00 \$	2		
Effectifs supplémentaires prolongés (2 facultaires et 1 FEUS)	24	1 074,24 \$	104	3 429,92 \$	29		
Plan de couverture de caméras (analyse)	10	447,60 \$		0,00 \$			
Dossiers de nature VACS = 8	16	716,16 \$	8	263,84 \$	25		
Présence hebdomadaire d'un agent lors des 5 à 8 (21 soirs voir note) *		0	192	6 332,16 \$			
Coût en amélioration par le service des immeubles pour certains secteurs						32 000 \$	
Total des heures consacrées pour l'année en question	146	6 534,96 \$	374	10 025,92 \$	62	32 000 \$	0 \$
*chaque jeudi « régulier » on place un agent supplémentaire 5 heures aux partys et 3 heures au terminus							
Nombre de plaintes et signalements reçus à la sécurité : 8							
Nature des sanctions appliquées							
<i>Rencontre formelles et consignées par le service de sécurité</i>							
<i>Plaintes disciplinaires</i>							
<i>Exclusions des activités sociales avec alcool</i>							
<i>Plainte au SPS</i>							
Le début de l'agence de prévention d'étudiantes/étudiants par FEUS contre les abus d'alcool/drogue/actes à caractère sexuel qui prévoit 6 employées/employés en permanence et une personne à la coordination. Le taux est de 14.89 \$ par étudiantes/étudiants. Une personne à la coordination était présente.							

Autres renseignements

Afin d'accroître la visibilité et la compréhension du rôle de l'équipe conseil en matière de respect des personnes, une directive et un plan de communication sont en développement. Le service des communications de l'Université de Sherbrooke est en appui à ces travaux. Notamment, des outils promotionnels seront développés, le site internet sera repensé et l'identification physique des bureaux sera accentuée.

Dans le but de conserver l'intérêt des membres de la communauté universitaire et d'enrichir leur connaissance en matière de violences à caractère sexuel, une deuxième formation obligatoire et complémentaire est déjà en réflexion. L'Université de Sherbrooke a le souci de se conformer à l'obligation de formation annuelle pour l'ensemble des membres de la communauté universitaire tout en stimulant leur désir d'apprendre chaque année sur de nouveaux thèmes touchant les violences à caractère sexuel. La diversité des sujets favorisera la participation des membres de la communauté.

Nom d'utilisateur :	recteur@usherbrooke.ca
Adresse courriel :	recteur@usherbrooke.ca

Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement

Reddition de comptes

Cette reddition de comptes est exigée en vertu de l'article 12 de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (ci-après « la Loi »).

Ce formulaire de reddition de comptes couvre la période s'étalant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Au même titre que les établissements d'enseignement, le Ministère est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et doit veiller à la confidentialité des renseignements qui lui sont transmis, dans les limites permises par la Loi. Les renseignements reçus dans le cadre de cette reddition de comptes seront traités conformément à la Loi.

Veuillez sélectionner votre établissement :	Université de Sherbrooke
---	--------------------------

Bloc 1 : Comité permanent

Quels sont les groupes représentés au sein du comité permanent de votre établissement?

Membres	Nombre prévu dans la politique	Nombre réel en date du 31 août
Communauté étudiante :	2	2
Personnel dirigeant :	7	7
Personnel enseignant :	3	3
Ressources spécialisées :	1	2
Autres groupes représentant les membres du personnel :	2	2
Sièges réservés pour les personnes victimes :	0	0
Sièges réservés pour les groupes les plus vulnérables :	3	3

Autres groupes représentés au sein du comité permanent de votre établissement :

Représentant(e) des Services à la vie étudiante	1	1
Représentant(e) du Service des ressources humaines	1	1
Représentant(e) du Service des stages et du placement	1	1
Total :	21	22

Bloc 2 : Révision de la politique

Est-ce que la politique de votre établissement a été mise à jour entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Non
--	-----

Bloc 3 : Visibilité et accessibilité de la politique

L'article 10 de la Loi stipule que chaque établissement d'enseignement visé doit s'assurer que sa politique est facilement accessible et portée à la connaissance de chaque étudiant au moment de son admission et au début de chaque session.

En date du 31 août 2020, quels sont les moyens mis en place pour assurer la visibilité et l'accessibilité de la politique dans votre établissement?

- Lancement de la formation obligatoire VACS dans laquelle la promotion du lien vers le site internet de Respect est faite;
- La politique est facilement accessible sur le site Internet de Respect de l'Université de Sherbrooke;
- La promotion de la politique est fait dans toutes les activités de formation et de sensibilisation énumérées au bloc 5 du présents rapport.

Bloc 4 : Personne responsable de l'application de la politique institutionnelle

Identifier la personne responsable de l'application de la politique institutionnelle de votre établissement :

Nom :	Faucher, Jocelyne
Fonction :	Secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante
Numéro de téléphone :	819-821-8285
Adresse courriel :	jocelyne.faucher@usherbrooke.ca

Bloc 5 : Mesures de prévention et de sensibilisation et formations mises en œuvre

Avez-vous mis en place des mesures de prévention et de sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Oui
Avez-vous mis en place des activités de formation dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Oui
Parmi l'ensemble des étudiantes et étudiants visés par une activité de formation obligatoire entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020, à combien estimez-vous la proportion d'entre eux à l'avoir complétée?	0 à 25%
Parmi l'ensemble des dirigeants, des membres du personnel, des représentants de leurs associations et syndicats respectifs et des représentants des associations étudiantes, à combien estimez-vous la proportion d'entre eux à avoir complété une activité de formation obligatoire entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	25 à 50%

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formations sur place
Durée :	1:00
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Communauté étudiante de 1er cycle universitaire
Personnes rejointes	10 à 50 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formations sur place
Durée :	1:00
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Communauté étudiante de 2e cycle universitaire Communauté étudiante de 3e cycle universitaire
Personnes rejointes	50 à 100 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formation en ligne
Durée :	00:50
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Représentants et représentantes des associations étudiantes Organisateurs et organisatrices des activités d'accueil
Personnes rejointes	100 à 500 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de sensibilisation
Format	Kiosques
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Communauté étudiante de 1er cycle universitaire Communauté étudiante de 2e cycle universitaire Communauté étudiante de 3e cycle universitaire

Personnes rejointes	100 à 500 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formations sur place
Durée :	1:00
Principales populations visées	• Autre
Précisez :	Étudiant.es responsables d'étage des résidences
Personnes rejointes	10 à 50 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formation en ligne
Durée :	00:75
Principales populations visées	• Toute la communauté de notre établissement d'enseignement
Personnes rejointes	Plus de 1000 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formations sur place
Durée :	1:00
Principales populations visées	• Communauté étudiante de 2e cycle universitaire
Personnes rejointes	10 à 50 personnes
Évaluation	Non

Bloc 6 : Mesures de sécurité mises en place

Avez-vous mis en place des mesures de sécurité dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Oui
--	-----

Quelles sont les mesures de sécurité mises en place dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020, y compris les ajustements aux infrastructures pour rendre les lieux sécuritaires?

- Des agents de sécurité supplémentaires sont présents lors des activités sociales et d'intégration;
- Il y a eu de l'amélioration de la sécurité dans certains secteurs des campus, notamment l'ajout de caméras et de l'éclairage;
- Une application "Sécurité UdeS" pour téléphone intelligent est accessible;
- Trois agents de sécurité font partie d'une cellule de prévention qui a pour objectif d'orienter les actions de prévention en lien avec la criminalité, dont les violences à caractère sexuel;
- Des agents participent à des activités de sensibilisation ou des rencontres dans ce domaine;
- Mise sur pied d'une agence de prévention étudiantes (APE) dans le but notamment de faire des accompagnements sécuritaires, d'avoir une brigade de personnes ressources lors des activités sociales et des collaborateurs pour la prévention sur le campus.

Bloc 7 : Plaintes et signalements reçus

Nombre de plaintes et de signalements déposées par des membres du personnel ou de la communauté étudiante entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020 et leur délai de traitement ainsi que les interventions effectuées et la nature des sanctions appliquées.

a) Signalements

Nombre de signalements en matière de violences à caractère sexuel reçus :	38
Délai moyen pour le suivi donné aux personnes ayant effectué un signalement, avec ou sans plainte (jours) :	1.0
Délai minimal (jours) :	0.0
Délai maximal (jours) :	6.0
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de suivi a excédé 7 jours :	0
Nombre de signalements ayant mené à des actions ou des interventions :	38
Veillez cocher la nature des actions ou des interventions appliquées à la suite des signalements reçus.	<ul style="list-style-type: none">• Aucune action ou intervention appliquée• Mesures d'accommodement• Rencontre avec les autorités• Intervention de soutien ou d'accompagnement auprès de la personne plaignante• Rencontre avec la personne mise en cause• Intervention dans le milieu ou le groupe

b) Plaintes

Nombre de plaintes en matière de violences à caractère sexuel reçues :	12
Délai de traitement moyen d'une plainte (jours) :	97.0
Délai minimal (jours) :	33.0
Délai maximal (jours) :	129.0
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de traitement a excédé 90 jours :	7
Nombre de plaintes non recevables en vertu de la politique institutionnelle de votre établissement :	0
Nombre de plaintes recevables en vertu de la politique institutionnelle de votre établissement :	12
Nombre de plaintes jugées non fondées :	6

Nombre de plaintes jugées fondées :	6
Nombre de plaintes ayant mené à une sanction :	Entre 5 et 10
Veuillez cocher la nature des sanctions qui ont été appliquées à la suite des plaintes. Veuillez compléter la liste en précisant les autres actions absentes.	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune sanction appliquée • Interdiction d'entrer en contact avec un ou plusieurs personnes • Autre
Précisez :	Suivi avec un sexologue et travail de réflexion et avis de sensibilisation

C) Code de conduite

Nombre de situations traitées en vertu du code de conduite de votre établissement :	0
---	---

Bloc 8 : Mise en œuvre de la politique (facultatif)

Est-ce que votre établissement a fait face à des difficultés particulières dans la mise en œuvre de sa politique pendant la dernière année?	Non
---	-----

Bloc 9 : Renseignements supplémentaires (facultatif)

Renseignements supplémentaires :
<p>La formation obligatoire visant l'ensemble de la communauté universitaire devait être lancée en mars 2020. Le lancement a été reporté en raison de la COVID en mai pour les membres du personnel et en août pour les membres de la communauté étudiante. En date du 5 octobre 2020, 38% des étudiantes et étudiants ont complété la formation. De plus, 53% des membres du personnel l'ont aussi complété. Parmi l'ensemble du personnel de statut régulier, 79% d'entre eux l'ont terminé. Pour ceux de statut temporaire, c'est 39% qui l'ont suivi. Finalement, 15% du personnel de statut occasionnel ont également complété la formation. Le contexte de la COVID a aussi ralenti le traitement de certaines plaintes, ce qui fait augmenter le délai moyen de traitement.</p>

Règle 2.1.15

Pôles régionaux

Montant alloué en 2019-2020 : 500 000\$



PÔLE RÉGIONAL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'ESTRIE (PRESE)

Historique du PRESE

Le Pôle régional en enseignement supérieur de l'Estrie (PRESE) a été officiellement créé en novembre 2018. Il est constitué de 5 établissements : l'Université de Sherbrooke, le Cégep de Sherbrooke, l'Université Bishop's, le Collège Champlain – Campus Lennoxville et le Collégial du Séminaire de Sherbrooke.

Après une première année de fondation (2018-2019), l'année 2019-2020 a permis au Pôle de prendre véritablement son envol et d'établir des axes de collaboration solides.

L'année 2019-2020 a également été marquée par la pandémie de Covid-19. Les activités de développement du Pôle n'ont pas été compromises par cette crise sanitaire; le Pôle s'est rapidement adapté pour soutenir les projets en cours et les aider à poursuivre leurs activités dans ce contexte inédit. Le réseautage créé par le Pôle au cours des 18 mois précédant le confinement a d'ailleurs facilité les communications inter-établissements durant cette période de grande turbulence, contribuant à une meilleure résilience régionale.

Administration de la subvention du Pôle

Le MÉES attribue la subvention annuelle en deux sommes : 300 000 \$ à l'Université de Sherbrooke, et 200 000 \$ au Cégep de Sherbrooke. Pour faciliter la gestion financière des projets, le Comité de pilotage du Pôle a décidé, avec l'accord de toutes les parties, de transférer la somme attribuée au Cégep de Sherbrooke à l'Université de Sherbrooke, pour que celle-ci assure la gestion de la totalité de la subvention.

Dépenses réelles du PRESE entre le 1er mai 2019 et le 30 avril 2020

Voici les dépenses réelles effectuées par le PRESE au cours de l'année financière 2019-2020

Postes budgétaires	Dépenses réelles
Salaires - Professionnels	269 802,24 \$
Salaires - Étudiants	32 994,05 \$
Salaires - Techniciens	4 713,23 \$
Salaires - Enseignants	43 898,86 \$
Avantages sociaux – Ressources humaines	53 268,51 \$
Fournitures et matériel	6 353,24 \$
Volumes - Périodiques	97,53 \$
Équipements – Achats et locations	4 080,86 \$
Frais de déplacement	2 433,26 \$
Téléphonie	240,27 \$
Honoraires professionnels	15 684,47 \$
TOTAL	433 566,52 \$

Projets en cours

À ce jour, le PRESE a reçu trois versements de 500 000 \$ du MÉES pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 (pour un total de 1,5 M\$). Le Pôle compte sur une nouvelle attribution en 2020-2021 et 2021-2022 pour poursuivre son développement.

Bien que les sommes ne soient pas encore dépensées, voici les engagements financiers pris par le PRESE en date du 30 avril 2020.

Sommes engagées en date du 30 avril 2020	Budget engagé
Bureau de coordination du Pôle (2018-2019, 2019-2020) : salaire, frais de fonctionnement, communications, traduction	250 000 \$
Projets financés (9) – Appel de projets 2019	260 000 \$
Projets financés (6) – Appel de projets 2020	260 000 \$
Projets financés (4) - Hors concours	30 800 \$
Portail de services à la collectivité (phases 1 et 2)	100 000 \$
Axe structurant Francisation et intégration des étudiants internationaux et immigrants	215 000 \$
Ajout Santé psychologique des étudiants collégiaux et universitaires	50 000 \$
Attractivité régionale (en partenariat avec Vision Attractivité Cantons-de-l'Est)	16 000 \$
TOTAL	1 181 800 \$

Projets structurants en chantier

Service à la collectivité

Le Pôle a lancé un projet pilote permettant de créer une interface entre les besoins de la communauté et des services à la collectivité mettant à profit l'apprentissage expérientiel de la communauté étudiante. Les phases 1 et 2 du projet pilote ont permis de créer et de lancer [Apprendre avec VOUS](#) / [Learning with YOU](#), un portail mutualisé bilingue, assorti d'un service-conseil entre les établissements et la communauté estrienne.

Santé psychologique de la communauté étudiante

Ce projet piloté par le [Centre RBC d'expertise universitaire en santé mentale des jeunes de l'Université de Sherbrooke](#) met à profit les données probantes nationales, internationales et locales, pour catalyser les efforts des collèges et universités de Sherbrooke vers les meilleures pratiques en matière de gestion du stress et de l'anxiété. Des outils ont été créés spécifiquement pour répondre aux besoins des jeunes en contexte de pandémie.

Francisation et soutien aux immigrants et étudiants internationaux

Chaque établissement a identifié des enjeux prioritaires dans le domaine de la francisation et de l'intégration et ont mobilisé des ressources pour développer des projets en cette matière.

Attractivité régionale

Le PRESE collabore étroitement avec la démarche [Vision Attractivité Cantons-de-l'Est / Estrie](#) (financée par le Fonds d'appui au rayonnement des régions) pour développer et mutualiser des outils et initiatives visant l'attraction et la rétention d'étudiantes et étudiants en Estrie. Du matériel promotionnel commun a été produit et a été mis à la disposition des établissements pour leurs besoins de recrutement d'étudiants et de personnel.

Projets financés par appels de projets

En plus de ces divers projets structurants, deux appels de projets ont été lancés (hiver 2019 et hiver 2020) afin de susciter de nouvelles collaborations entre les établissements.

Résultats du Concours de projets 2020

Six projets ont été sélectionnés à l'hiver 2020. Tous ces projets impliquent une collaboration de plusieurs établissements du PRESE, auxquels s'ajoutent souvent des partenaires locaux externes.

Total engagé – Concours 2020 : 259 800 \$

Titres des projets	Octrois accordés	Partenaires
De l'émergence à la consolidation d'un écosystème éducatif entrepreneurial en Estrie	44 500 \$	Université de Sherbrooke (Accélérateur entrepreneurial Desjardins), Cégep de Sherbrooke, Collège Champlain-Lennoxville, Collégial du Séminaire de Sherbrooke, Université Bishop's, C3 Estrie, Projet d'éducation entrepreneuriale au collège (PEEC), Sherbrooke Innopole, SISMIC - Chantier de l'économie sociale
Implantation de la première oasis de ciel étoilé en milieu urbain dans la Réserve naturelle du parc du Mont-Bellevue	50 000 \$	Cégep de Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Université Bishop's, Hydro-Sherbrooke, AstroLab du Mont-Mégantic, DH Éclairage
Développement d'un cheminement recherche-études en Techniques de laboratoire : biotechnologies au Cégep de Sherbrooke	16 000 \$	Cégep de Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Université Bishop's
Renforcer les compétences en lecture et en écriture des adultes en francisation dans le but de favoriser l'engagement et la réussite dans les formations postsecondaires qualifiantes	50 000 \$	Cégep de Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Université Bishop's
Promouvoir les langues et cultures autochtones dans les établissements d'enseignement supérieur de l'Estrie	49 300 \$	Université de Sherbrooke, Université Bishop's, Cégep de Sherbrooke, Collège Champlain – Lennoxville, Institution Kiuna, Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, Organisme Montréal autochtone
Implantation d'une ferme urbaine dans un conteneur maritime recyclé au Cégep de Sherbrooke	50 000 \$	Cégep de Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Fondation du Cégep de Sherbrooke, Desjardins, Aquateck, ALTE Coop, Productique Québec, Centre de recherche en énergie propre de Varenne, Coopérative du Cégep de Sherbrooke, C3 Estrie, Eau, CVA, CEGEMI, Accélérateur entrepreneurial Desjardins (AED), Crocarium

Résultats du Concours de projets 2019

Voici les 9 projets de collaboration retenus par le PRESE, lors de l'appel de projets de l'hiver 2019. Certains ont été complétés en 2019-2020 et d'autres se poursuivent en 2020-2021.

Total engagé – Concours 2019 : 260 419 \$

Titres des projets	Octrois accordés	Partenaires
Projet innovant de promotion de la santé psychologique de la communauté étudiante de l'Estrie	50 000 \$*	UdeS, Cégep de Sherbrooke, Cégep de Chicoutimi
Pôle d'entrepreneuriat collégial de l'Estrie (PECE)	40 000 \$	Cégep de Sherbrooke, Collégial du Séminaire, UdeS, Champlain, et divers organismes de Sherbrooke
Vers la première oasis de ciel étoilé en milieu urbain autour de la Réserve naturelle du parc du Mont-Bellevue	49 834 \$	Cégep de Sherbrooke, Bishop's, UdeS, Ville de Sherbrooke
Active Bystander Education Program (ABE)	42 928 \$	Bishop's, Champlain
Sherbrooke derrière les barreaux École d'été conjointe en histoire	20 000 \$	UdeS, Cégep de Sherbrooke et divers organismes de Sherbrooke
Apprentissage expérientiel pour la relève scientifique	19 682 \$	Collégial du Séminaire, UdeS, Bishop's
Mise en place d'un café de réparation (repair café) récurrent et mobile à Sherbrooke	17 975 \$	UdeS, Cégep de Sherbrooke, et divers organismes de Sherbrooke
Vers un baccalauréat conjoint en mathématiques entre les universités de Sherbrooke et de Bishop's	10 000 \$	UdeS, Bishop's
Développement d'un programme éducatif différencié pour les étudiants à haut potentiel intellectuel (HPI)	10 000 \$	Collégial du Séminaire, UdeS

*Vu la pertinence et la portée de ce projet, le Comité de pilotage du PRESE lui a accordé une somme supplémentaire de 50 000 \$ en janvier 2020.

Règle 2.1.16

Pôle en arts et créativité numérique

Ne s'applique pas pour l'Université de Sherbrooke

Règle 2.1.17

Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire

Montant alloué en 2019-2020 : 120 200 \$

Utilisation de la somme versée et nombre d'étudiants qui ont bénéficié des services de RAC au cours de l'année

- La subvention a été entièrement consacrée à la rémunération des ressources humaines affectées à la RAC (conseillères à la reconnaissance des acquis et des compétences).
- 200 demandes reçues et traitées entre le 1er mai 2019 et le 30 avril 2020.

Faits saillants des activités offertes par les conseillères en RAC et retombées

- Nombre de départements qui ont mis en place un processus de RAC
 - Le processus de reconnaissance d'acquis étant institutionnel, il est déployé (et déployable) dans l'ensemble des facultés/départements/programmes de l'UdeS.
 - Toutefois, en raison de la nature des programmes, des occasions de développement et d'actualisation des compétences sur le marché du travail et les exigences et possibilités qu'offre la reconnaissance des acquis, les facultés principalement sollicitées sont les suivantes : École de gestion (53 demandes), la Faculté d'éducation (58 demandes) et la Faculté des lettres et des sciences humaines (40 demandes).
- Nombre de programmes d'études pour lesquels des services de RAC sont disponibles
 - Une très grande proportion des programmes, tous cycles confondus, sont ouverts à la RA à l'UdeS.
 - Les principales contraintes externes émanent généralement des Ordres professionnels, des comités d'agrément ou des instances ayant un droit de regard sur les programmes.
- Moyens mis en œuvre pour améliorer la rigueur, l'efficacité et l'harmonisation des pratiques de RAC d'un département à l'autre et d'une faculté à l'autre
 - Révision et amélioration constante des processus
 - Standardisation des démarches
 - Collaboration soutenue avec les experts de contenu dans les facultés
 - Accompagnement étroit des personnes candidates
 - Adaptation de l'instrumentation selon le programme et le type de demande

Difficultés éprouvées au cours de l'année et solutions mises de l'avant pour les surmonter

- Manque de visibilité de la reconnaissance des acquis : un plan de communication a été préparé, mais sa réalisation a été grandement perturbée par la pandémie.
- Complexification de plusieurs dossiers en reconnaissance d'acquis extrascolaires : intensification de la collaboration entre les conseillères et avec les facultés, révision de la politique institutionnelle (et ses procédures).
- Désuétude de l'instrumentation de gestion du dossier institutionnel : révision planifiée.

Défis et enjeux prévisibles pour les prochaines années sur le plan de l'accessibilité, de l'équité et de la transparence des processus et des services de RAC

- Maintien et accroissement de l'accessibilité par une amélioration de la visibilité de l'offre de service en reconnaissance d'acquis.
- Veille constante à l'égard de l'équité et de la transparence du processus tant auprès des personnes candidates que de la communauté universitaire.
- Déploiement d'un nouveau système de gestion des données et de suivi de dossiers.
- Information, sensibilisation et accompagnement des intervenants facultaires sur la rigueur et les retombées de la reconnaissance des acquis.
- Manque de ressources humaines pour assurer le développement du dossier au niveau institutionnel.

Règle 2.1.20

Allocation spécifique dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur

Montant alloué : 521 022 \$

La somme a permis d'appuyer plusieurs projets liés aux différents volets du Plan d'action numérique dont les dépenses s'élèvent à environ 752 911,55 \$.

Volet 1. Formation continue du personnel

En 2019-2020, le Service de soutien à la formation de l'Université de Sherbrooke a conçu et développé diverses formations visant à outiller le personnel enseignant afin de lui permettre de faire un usage optimal des ressources numériques mises à sa disposition. L'enveloppe du Plan d'action numérique a permis de dispenser diverses formations sur Moodle offertes en présentiel et en ligne. Une formation ainsi que l'élaboration de matériel pédagogique sur l'évaluation des apprentissages en ligne ont aussi été développés. Enfin, une conseillère pédagogique et une conseillère multimédia ont offert des formations au personnel enseignant utilisant les salles d'apprentissage actif du Campus principal. Les sommes indiquées ci-dessous correspondent aux portions de salaires des ressources affectées à ces différents projets.

Projets	
Développement de formations sur MOODLE	32 138,70 \$
Élaboration de formations autoportantes sur MOODLE	48 451,05 \$
Développement « outils » d'aide à l'utilisation de MOODLE	48 451,05 \$
Développement d'une formation sur l'évaluation des apprentissages en ligne	11 267,00 \$
Développement de formations sur l'utilisation de la salle d'apprentissage actif	29 917,95 \$
Total	170 164,35 \$

Volet 2. Maximisation de rôle des conseillers pédagogiques

Une première partie des sommes relevant du volet 2 couvre des portions de salaires de conseillers pédagogiques qui ont œuvré au développement de guides et qui ont appuyé le personnel enseignant spécifiquement au niveau du soutien pédagogiques à nos environnements numérique d'apprentissages (ENA), notamment Moodle, Adobe connect et Monportfolio (116 548,60 \$).

La seconde partie, totalisant près de 317 374,60 \$, couvre des portions de salaires de conseillers pédagogiques (3,4 postes) qui ont appuyé au niveau technopédagogique le personnel enseignant au Campus principal (2), au Campus de la santé (1) ainsi qu'au Campus de Longueuil (0,4) et ce, tout au long de l'année.

Actions	
Développement de guides pour la formation en ligne	30 845,05 \$
Soutien pédagogique à nos ENA (MOODLE, Adobe Connect, Monportfolio)	85 703,20 \$
3,4 postes de soutien technopédagogique sur les différents campus Campus de Longueuil (0,4), au Campus de la santé (1) ainsi qu'au Campus principal (2)	317 734,60 \$
Total	433 923,20 \$

Volet 3. Acquisition et développement de ressources éducatives numériques

L'Université de Sherbrooke a poursuivi le développement et l'implantation de *Trajectus*, une ressource éducative numérique, qui permet la création (par le personnel enseignant) et l'expérimentation (par les étudiants) de sorties terrain autoguidées par GPS (Global Positioning System ou système mondial de positionnement).

Composé à la fois d'une application mobile et d'un module accessible via Moodle (environnement numérique d'apprentissage de l'Université), Trajectus rend possible le paramétrage d'activités de formation pratique sur le terrain auxquelles sont associées :

- des coordonnées géographiques précises;
- des consignes, exercices, questions à compléter;
- des ressources documentaires à consulter.

Actions	
Développement de Trajectus (REN - application éducative mobile)	88 341,80 \$

Volet 4. Soutien aux usagers

Les sommes correspondent à des portions de salaires de techniciens qui offrent aux usagers un soutien technique pour l'utilisation de Moodle et d'Adobe Connect.

Actions	
Soutien technique à MOODLE et à Adobe Connect	60 420,80 \$

Règle 2.1.27.1

Mandats stratégiques - Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation

Montant alloué en 2019-2020 : 600 000 \$

Le financement a contribué à l'embauche de professeures et de professeurs pour améliorer la formation en enseignement ainsi que de ressources soutenant les services des programmes.

L'an prochain, la Faculté d'éducation devra puiser encore davantage dans ses budgets afin de maintenir les ressources en poste tout au long de l'année. L'aide accordée par le ministère de l'Enseignement supérieur sera d'autant plus pertinente.

Professeure en didactique du français au baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire. Département d'enseignement préscolaire et primaire. 1 ^{er} juillet 2019 au 30 avril 2020	109 067 \$
Professeure spécialisée en formation dans les milieux de pratique au baccalauréat en enseignement professionnel. Département de pédagogie. 9 décembre 2019 au 30 avril 2020	45 750 \$
Professeur en didactique des mathématiques au baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire (DEPP) 1 ^{er} décembre 2019 au 30 avril 2020	49 995 \$
Professeure spécialisée en développement de l'enfant, transition préscolaire-primaire. Département de psychoéducation A travaillé en collaboration avec le Département d'enseignement préscolaire et primaire. Elle a aussi contribué, entre autres, au développement d'un microprogramme de formation pour l'enseignement préscolaire (4-5 ans) 15 juillet 2019 au 30 avril 2020	87 101 \$

Personnel de soutien Programmes de maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire. Le nombre de demandes d'admission a augmenté significativement dans ces programmes. Cette ressource contribue à l'analyse des dossiers d'admission afin d'accélérer la réponse aux étudiants afin qu'ils puissent débiter leur formation dans les plus brefs délais. Cette formation permet aux étudiants d'avoir d'abord une autorisation provisoire d'enseigner et de recevoir, lorsqu'ils complètent le programme, une autorisation permanente d'enseigner.	58 857 \$
Personnel de soutien Technicien multi média Soutien aux ressources enseignantes pour la formation et pour les cliniques d'intervention en formation. Collaboration étroite avec le pôle d'innovation techno pédagogique.	74 688 \$
Professionnelle Conseillère techno-pédagogique au pôle d'innovation techno pédagogique. Contribution pour soutenir les professeurs et chargés de cours afin d'utiliser des approches pédagogiques qui sollicitent le numérique.	79 341 \$
Professionnelle Coordinatrice académique Travaille pour le baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire.	89 523 \$
Professionnelle Conseillère en communication numérique en soutien à tous les programmes de formation en enseignement, travaille notamment pour la promotion des programmes et le recrutement en collaboration avec les responsables de programme et la vice-doyenne à la formation.	70 779 \$
Total	667 101 \$

Règle 2.1.27.3

Mandats stratégiques – Soutien aux initiatives avec les entreprises privées

Montant alloué en 2019-2020 : 732 800 \$

Pour la période concernée par cette reddition de compte, l'Université de Sherbrooke a principalement utilisé l'enveloppe « soutien aux initiatives avec les entreprises privées » pour le fonctionnement de son Institut interdisciplinaire d'innovation technologique (3IT) en lien aux collaborations avec des entreprises privées.

Des sommes ont également soutenu des initiatives en matière de valorisation des données en santé dont le volume sera en croissance au cours des prochaines années. Certaines recherches interdisciplinaires en informatique de la santé permettent la création de plateformes apprenantes en soutien aux systèmes de santé et services sociaux qui permettront de tirer profit des avancées de l'intelligence artificielle (IA) en santé. Des collaborations avec des entreprises privées et des startups de l'UdeS sont déjà en marche.

Infrastructure unique de recherche partenariale avec l'industrie, le 3IT est en outre au cœur de la chaîne d'innovation intégrée (CII) qui soutient les projets de zones d'innovation de Sherbrooke et de Bromont. Les sommes disponibles ont été intégrées à plusieurs postes budgétaires du 3IT.

Valorisation des données en santé	
Attributions institutionnelles pour les plateformes collaboratives	97 920 \$
3IT	
Attribution de base pour un institut	162 532 \$
Contribution complémentaire au budget de base 3IT	150 000 \$
Salaires de 3 personnels réguliers au 3IT	260 000 \$
Salaire coordonnatrice 3IT - direction	101 579 \$
Fonds de développement du 3IT	45 000 \$
Contribution institutionnelle aux projets partenariaux	151 262 \$
Total	968 293 \$

Les initiatives de valorisation des données en santé et les travaux au 3IT ont généré un très important volume d'activités en partenariat avec le milieu industriel et, parfois, communautaire. Ainsi, la contribution du gouvernement pour ce mandat stratégique a eu un effet levier remarquable et contribué à la formation de personnel hautement qualifié dont le taux d'emploi au sein des partenaires de l'UdeS est très bon.

Contributions financières d'entreprises privées ou d'organismes externes	1 450 659 \$
Subventions de recherche découlant de ces collaborations (Organismes subventionnaires fédéraux)	3 151 906 \$
Total	4 602 565 \$

**Règle ajoutée en cours d'année 2019-2020 pour le soutien aux stages en pratique sage-femme
Ne s'applique pas pour l'Université de Sherbrooke**

4. Rapport sur les perspectives de développement

4. Rapport sur les perspectives de développement

La fin de l'année financière 2019-2020 a été marquée par l'arrivée de la pandémie avec tous les bouleversements que cela a entraînés. L'UdeS y a fait face avec la détermination, l'audace et l'agilité qui la caractérisent. Comme toujours, elle a pu compter sur une communauté universitaire volontaire, mobilisée et animée par des valeurs partagées.

Avant l'écllosion de la pandémie de COVID-19, l'Université de Sherbrooke connaissait un développement dynamique de ses activités d'enseignement et de recherche. Sa situation financière était saine grâce à une gestion rigoureuse qui lui avait permis de surmonter les écueils des années de compressions. Elle pouvait compter sur une progression constante de son effectif étudiant et s'assurait de mettre à jour ses programmes afin de répondre aux besoins de la société. En recherche, elle affichait une croissance remarquable de ses activités et présentait toujours de grands succès en transfert des connaissances.

Malgré l'incertitude et les bouleversements majeurs entraînés par la pandémie, l'Université de Sherbrooke demeure confiante en l'avenir. Elle compte notamment sur un plan stratégique audacieux, suscitant l'adhésion de toute sa communauté, pour maintenir son pouvoir d'attraction et poursuivre sur sa lancée.

PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique 2018-2022 de l'Université de Sherbrooke, intitulé *Oser Transformer*, comporte quatre grandes orientations stratégiques :

- Enrichir les programmes, la formation et l'expérience universitaires;
- Stimuler le développement de la recherche en misant notamment sur l'interdisciplinarité;
- Développer la fierté et l'engagement de toute la communauté universitaire;
- Positionner l'UdeS comme contributrice essentielle à notre société.

Missions fondamentales de l'UdeS, l'enseignement et la recherche sont évidemment au cœur des initiatives mises en place en lien avec les deux premières orientations stratégiques. On en trouve les retombées pour l'année 2019-2020 dans les sections 3.2 et 3.3 du rapport sur la performance présenté au chapitre précédemment.

1. Enrichir les programmes, la formation et l'expérience universitaires

Au cœur du plan stratégique de l'Université de Sherbrooke, cette approche mobilise toute la communauté pour la réussite étudiante.

En misant sur la qualité des interactions avec l'ensemble du personnel, un contexte d'apprentissage valorisant les approches pédagogiques novatrices, une culture institutionnelle collaborative et peu bureaucratique, l'Université a réussi à créer un milieu d'études et de vie extrêmement apprécié à l'échelle québécoise et canadienne malgré un financement qui demeure très inférieur à la moyenne canadienne. Un résultat dont tout le mérite revient à l'ensemble du personnel universitaire et dont l'Université peut être, collectivement, très fière.

Les approches pour prioriser la réussite étudiante sont nombreuses et diversifiées : intégration judicieuse du numérique dans les programmes de formation et les services à la vie étudiante, reconnaissance des acquis, mise en œuvre d'approches pédagogiques inclusives, évaluation périodique des programmes, mise en place d'une démarche globale inspirée de l'approche Strategic Enrollment Management (SEM), implantation d'une veille téléphonique, de centres d'entraide à l'étude par les pairs, de mécanismes de reconnaissance de l'engagement étudiant et d'un réseau d'aide à la vie étudiante et de mesures visant la réussite.

2. Stimuler le développement de la recherche en misant notamment sur l'interdisciplinarité

L'UdeS poursuit l'objectif d'accélérer le développement de la recherche en donnant à sa communauté les moyens de résoudre des problèmes complexes nécessitant des approches multidisciplinaires et ayant des répercussions importantes pour la société.

La progression des activités de recherche à l'Université de Sherbrooke est un objectif majeur de son plan stratégique. Le recrutement de chercheuses et chercheurs de haut calibre, l'identification de thèmes fédérateurs en recherche, la formation de main-d'œuvre hautement qualifiée, le soutien à l'entrepreneuriat et les plateformes technologiques de pointe font partie des stratégies mises de l'avant par l'institution pour faire à Sherbrooke de la recherche universitaire de calibre mondial. Les résultats sont probants et l'Université de Sherbrooke est reconnue comme l'un des pôles majeurs de recherche au Québec.

La diversité, la pertinence, l'originalité et la capacité de travailler en partenariat caractérisent les travaux des chercheuses et chercheurs de l'UdeS. Cette recherche constitue un élément central du développement de la société, un atout majeur pour le développement régional et une dimension centrale de la mission universitaire.

La capacité de renouvellement du corps professoral et le financement de la recherche, et en particulier le financement des espaces de recherche, comportent toutefois des contraintes significatives. Les capacités de développement futur seront largement tributaires des orientations gouvernementales.

Par son plan stratégique 2018-2022, l'UdeS souhaite s'assurer de maintenir des activités de recherche de calibre mondial dans un pôle majeur reconnu. Cette mobilisation comporte cinq grands objectifs qui se déclinent en actions concrètes déjà en voie de réalisation :

- Développer de façon dynamique les thèmes fédérateurs de recherche et les regroupements d'excellence;
- Maximiser la réalisation et l'impact des projets de recherche;
- Assurer l'embauche d'un corps professoral de qualité et veiller à son plein développement;
- Améliorer l'attractivité de l'Université et le recrutement étudiant dans les parcours de recherche;
- Développer des approches novatrices de maillage et de financement, en collaboration avec nos partenaires.

Thèmes fédérateurs de recherche

Les chercheuses et chercheurs de l'UdeS travaillent sur des projets originaux et variés, mais tous poursuivent l'objectif commun d'accélérer les découvertes qui auront un impact sur la population. Cette vision et ces valeurs partagées ont mené à l'identification de six thèmes fédérateurs :

1. Changements climatiques et environnement
Contribuer à la mise en place de solutions économiques et pérennes face à des problèmes écologiques et sociétaux.
2. Ère numérique : Formations et organisations intelligentes
Soutenir l'actualisation des grands systèmes – éducation, emploi, communication – en réponse à l'essor rapide et à l'accessibilité des technologies numériques.
3. Matériaux/procédés innovants et sciences quantiques
Être un acteur clé dans la révolution technologique et quantique en faisant le pont entre les sciences fondamentales et appliquées.
4. Santé : Promotion, prévention et approches de précision
Encourager les approches personnalisées et interdisciplinaires dans la mise en place de programmes, services et politiques visant le maintien des personnes en santé.
5. Vieillesse de la population
Prolonger la participation sociale et active des aînés en agissant sur la prévention des maladies chroniques et du déclin cognitif.
6. Vivre ensemble : Cultures, pluralité, gouvernance et équité
Assurer l'équité dans les milieux de vie et de travail, ainsi que les services publics.

L'approche de l'Université de Sherbrooke en matière de recherche vise à renforcer le continuum recherche fondamentale, applications des connaissances, modification des pratiques dans les milieux.

3. Développer la fierté et l'engagement de toute la communauté universitaire

L'Université de Sherbrooke présente une performance remarquable, source d'une fierté légitime de sa communauté et fondement de son engagement pour la réalisation des grandes orientations stratégiques prévues pour les prochaines années.

Gestion financière

L'Université de Sherbrooke affiche un budget équilibré depuis de nombreuses années, tel que défini aux fins de la subvention.

Le régime de retraite de l'ensemble du personnel est toujours en bonne santé, résultat de choix de gestion effectués dans une démarche collaborative.

L'Université poursuit par ailleurs, depuis quelques années, un processus d'amélioration continue dans sa gestion administrative. Elle a notamment obtenu la certification d'Excellence en budgétisation de la GFOA (Government Finance Officers Association). Le document de présentation budgétaire est préparé selon les meilleures pratiques en gestion des fonds publics en Amérique du Nord.

Cette approche met en évidence la cohérence des efforts budgétaires, courants et à long terme, avec la planification stratégique de l'Université ainsi que ses différentes politiques administratives et son plan de gestion des risques.

L'Université réitère cependant sa demande d'une révision de la reddition de compte pour en faire un exercice beaucoup plus stratégique, optimiser sa gestion et maximiser l'utilisation de ses ressources humaines et financières.

Gouvernance

À la suite de la démarche de planification stratégique, il a été décidé que des rencontres annuelles entre les membres du conseil d'administration et ceux du conseil universitaire seront tenues pour faire le suivi du plan et des actions qui en découlent et d'adapter au besoin de nouvelles orientations de façon collaborative, pour faire face aux défis et enjeux éventuels. Une révision des mandats du conseil d'administration et de ses comités est également en cours. Enfin, une veille est assurée afin d'actualiser au besoin les principes et les règles de gouvernance.

Campagne majeure

La dernière campagne majeure a connu un succès sans précédent et permet déjà de fournir les ressources documentaires adaptées au contexte de formation du XXI^e siècle, mieux former les entrepreneures et entrepreneurs de demain, stimuler l'ingéniosité des étudiantes et des étudiants, propulser la recherche en neuroinformatique au bénéfice des patientes et des patients, offrir des services d'aide adaptés aux besoins de la population dans un contexte de formation universitaire et soutenir financièrement la communauté étudiante.

Sous le thème *D'avenirs et de passions*, 115 M\$ ont été amassés dans le cadre de cette sixième campagne majeure de financement de l'histoire de l'Université de Sherbrooke, dont 26 M\$ proviennent des membres de la communauté universitaire.

La campagne était présidée par M. Normand Legault, un fier diplômé de l'UdeS, et s'est terminée en octobre 2018.

Au cours des prochaines années, l'UdeS travaillera à créer et maintenir un milieu d'études et de travail où tous peuvent s'accomplir et contribuer. Pour y arriver, on compte adopter des stratégies pour :

- Faire de l'UdeS un milieu exemplaire sur le plan de l'équité, de la diversité et de l'inclusion;
- La positionner comme une université conviviale où l'on apprend et travaille mieux;
- Concevoir des environnements de travail et d'études capacitants;
- Mettre en valeur les membres de la communauté universitaire et leurs réalisations par une stratégie de communication intégrée;
- Travailler de concert avec les associations étudiantes et les partenaires de l'UdeS dans la promotion et la diffusion de ses contributions.

4. Positionner l'UdeS comme contributrice essentielle à la société

L'Université de Sherbrooke a fait le choix de bien s'enraciner dans la société et de s'ouvrir aux collaborations avec le milieu, même si elle n'a pu compter, avant 2019-2020, sur le financement accordé aux universités situées en région pour les soutenir dans leur mission de pôle de développement socioéconomique régional. Un début de correctif a cependant été apporté au cours de l'année 2019-2020.

L'Université verte

La prise en compte du développement durable dans l'ensemble de la gestion universitaire constitue une autre caractéristique de l'Université de Sherbrooke. Depuis la première cohorte de la maîtrise en environnement en 1974, L'Université de Sherbrooke a acquis une réputation plus qu'enviable en matière d'environnement et de développement durable, comme le démontrent son récent [Bilan de développement durable](#) et sa première position au Canada lors du dernier classement GreenMetric World University Rankings.

L'UdeS s'est de plus démarquée cette année comme une des 10 meilleures universités au monde en développement durable en obtenant la certification platine du système STARS (Sustainability Tracking, Assessment & Rating System). Il s'agit de la plus haute distinction en développement durable pour un établissement d'enseignement, et l'UdeS l'a obtenue dès sa première tentative, un exploit sans précédent.

Sur le plan de l'enseignement, l'Université de Sherbrooke offre plus d'une trentaine de programmes, dont plusieurs coopératifs, permettant d'acquérir une spécialisation en environnement ou en développement durable à partir de diverses disciplines. Par surcroît, le Centre universitaire de formation en environnement et développement durable constitue la principale unité de formation dans ce domaine au Québec avec ses 3000 diplômées et diplômés en environnement travaillant au Québec et ailleurs dans le monde.

Au niveau de la recherche, le développement durable constitue un créneau majeur de développement dans toutes les facultés. L'Université de Sherbrooke compte 12 chaires et 14 centres ou groupes de recherche qui touchent le développement durable et l'environnement dans différents aspects tels l'efficacité énergétique, l'éthanol cellulosique, la valorisation du verre, le béton à haute performance, l'observation de la Terre, l'eau et la conservation écologique.

Grâce à son [Plan de développement durable 2018-2022](#) constitué de 7 stratégies et 2 chantiers, plus de 300 actions, l'UdeS se transforme graduellement en véritable laboratoire de développement durable, un laboratoire dont les retombées excèdent largement les limites de ses campus pour influencer l'ensemble de la société.

Plusieurs de ces démarches constituent de véritables innovations au Québec. C'est le cas notamment :

- **Mobilité durable** : programme de libre accès au transport en commun pour les étudiantes et étudiants depuis plus de 15 ans et nouveau programme incitatif de transport en commun pour le personnel;

- **Gestion de l'énergie et des gaz à effets de serre** : adoption du budget carbone, une première à l'échelle canadienne, fixant des cibles audacieuses de réduction des GES et une cible de carboneutralité pour 2030;
- **Aménagements verts** : création d'oasis de verdure, telle que le Cœur Campus, qui permet l'utilisation, la valorisation et l'assainissement des eaux de pluie tout en permettant le déploiement d'infrastructures de mobilité active;
- **Matières résiduelles** : compostage in situ par bioréacteur de plus de 70 tonnes de matières organiques contribuant à l'obtention de la plus haute certification de Recyc-Québec pour la gestion des matières résiduelles;
- **Campus équitable et nourricier** : première université canadienne francophone désignée Campus équitable;
- **Approvisionnement responsable** : développement d'une approche écoresponsable, lui permettant d'être la seule université québécoise à posséder la certification 9700-253 du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour l'organisation d'événements écoresponsables;
- **Investissement responsable** : développement d'une stratégie innovante, basée sur une approche collaborative, intégrant autant les experts universitaires que la communauté étudiante.

En faisant de l'Université de Sherbrooke un véritable laboratoire de développement durable, il devient possible d'intégrer la gestion universitaire, l'enseignement et la recherche, pour que chacune de ces dimensions enrichisse les deux autres. Cette approche globale permet également à l'Université de contribuer au développement de l'innovation sociale et d'une nouvelle économie circulaire notamment au niveau de la filière des technologies propres, l'un des principaux secteurs d'investissement à l'échelle internationale. Cette approche définie en concordance avec les orientations développées par le gouvernement et ses partenaires régionaux de l'Estrie et de la Montérégie devrait contribuer significativement à l'atteinte des objectifs sociétaux.

Depuis 2016-2017, l'Université de Sherbrooke a intégré à son document budgétaire un volet « budget carbone ». Bien qu'à ce chapitre elle présente déjà un bilan exemplaire, l'UdeS souhaite aller encore plus loin en poursuivant sa tradition d'innovation en matière de développement durable. Elle a lancé cette initiative qui ne comporte pas d'équivalent connu. Ce faisant, l'UdeS contribue à établir de nouveaux standards de gestion et de communication transparente dans ce domaine dans l'espoir de lancer un mouvement qui ralliera toutes les grandes institutions.

Approche partenariale

L'approche partenariale qui caractérise l'Université de Sherbrooke se traduit notamment par de nombreux projets appliqués permettant aux étudiantes et étudiants de s'engager directement dans la communauté dans le cadre d'une activité pédagogique ou d'une activité hors de leur cursus.

Depuis quelques années, l'Université de Sherbrooke a de plus enrichi ses relations avec la collectivité par sa stratégie institutionnelle *Innovation, Partenariats, Entrepreneuriat* (IPE) qui contribue à la consolidation d'un pôle d'entrepreneuriat unique à Sherbrooke et dont les résultats directs sont bénéfiques pour l'ensemble du Québec.

L'UdeS a été au cœur des travaux menant à la création et à l'animation du Pôle régional d'enseignement supérieur de l'Estrie.

Les retombées économiques, scientifiques, sociales et communautaires de l'Université de Sherbrooke sont extrêmement riches et variées. L'Université souhaite cependant mieux faire connaître ses contributions à la résolution de problèmes sociaux, sa disponibilité et son écoute des besoins nouveaux afin de mieux illustrer sa contribution unique à la société québécoise. Les citoyens devraient en effet être mieux informés des retombées positives qu'ils reçoivent de leurs universités.

Dans l'avenir, la contribution de l'Université de Sherbrooke à la société s'illustrera notamment par la diffusion d'idées nouvelles et sa capacité de changer le monde. Pour ce faire, l'UdeS entend :

- Tisser des liens plus étroits avec les milieux où elle est active;
- Prendre sa place dans le réseau universitaire, notamment avec le Campus de Longueuil;
- S'imposer comme un leader en transfert de connaissances et en valorisation, notamment par l'entrepreneuriat;
- Continuer de se positionner comme référence québécoise en matière de développement durable;
- S'engager dans le monde avec ses partenaires;
- Se donner les moyens de réaliser sa mission par une approche de relations gouvernementales concertée, proactive et efficace.

Un plan de mise en œuvre du plan stratégique *Oser Transformer* a été élaboré pour assurer le suivi des orientations et des actions prioritaires. Il compte 100 mesures de succès pour chacune desquelles une personne responsable est identifiée. Ces responsables sont les membres du comité de direction, parfois assistés d'un coresponsable. Cinquante de ces mesures de succès, choisies pour leur représentativité et leur intérêt public, ont été dévoilées et sont accessibles sur le site Internet du plan stratégique au www.USherbrooke.ca/plan-strategique. En outre, certaines mesures complètent des initiatives prévues dans le cadre de la démarche de gestion intégrée des risques.

Véritables indicateurs de performance, les mesures de succès s'insèrent dans un calendrier de réalisation et sont appuyées dans les priorités budgétaires. Ainsi, en décembre de chaque année, le comité de direction de l'Université fait le point sur l'avancement des travaux et procède aux ajustements nécessaires. La même démarche se répète en avril et est assortie d'une allocation budgétaire pour l'année suivante.

L'évolution de la mise en œuvre du plan stratégique est présentée en juin aux membres du conseil d'administration et du conseil universitaire lors d'une séance de travail de type lac-à-l'épaule. La réunion de ces deux instances supérieures avait constitué le comité directeur de la démarche de planification dans le cadre d'un processus agile et dynamique. L'expérience a été si concluante qu'elle se trouve désormais à la base du suivi annuel du plan *Oser Transformer*.

ENJEUX

L'Université de Sherbrooke demeure confrontée à des défis très importants. Par exemple, la nouvelle formule de financement adoptée en 2018 comporte des réductions majeures du financement des études en génie. Le ministère s'est engagé à trouver une solution durable pour pallier ce manque, mais elle n'est pas encore connue.

Pourtant, le secteur du génie aura nécessairement une contribution cruciale dans la mise en place des zones d'innovation que veut lancer le gouvernement pour accélérer le transfert des connaissances et la formation du personnel hautement qualifié.

Les nouvelles normes d'agrément des programmes de résidences en médecine génèrent pour leur part des frais supplémentaires qui n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs du ministère pour établir le financement des programmes de la Faculté de médecine et des sciences de la santé. Ces normes n'étaient pas encore en application au moment de l'évaluation des coûts des programmes. Des représentations sont en cours à cet effet.

Les efforts d'internationalisation se butent à plusieurs difficultés. Les politiques en matière d'immigration dont la révision du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) augmentent le niveau de difficulté du recrutement international. Et c'était sans compter avec la fermeture des frontières et les restrictions à l'émission des permis d'étude entraînées par la pandémie. Il faudra trouver rapidement des solutions, car les étudiants internationaux, en plus de contribuer au financement des établissements, représentent une part très importante des effectifs aux cycles supérieurs engagés dans les travaux de recherche. Le recrutement international est également au cœur des stratégies d'attraction et de rétention de talent qui sont mises en place pour pallier les pénuries de main-d'œuvre dans certains domaines de pointe qui étaient observées avant la pandémie et qui ne manqueront pas de se manifester à nouveau.

On compte également de plus en plus sur les universités pour accélérer le transfert technologique et la valorisation de la recherche en collaboration avec les structures de développement économique et les villes dans le cadre des futures zones d'innovation. Dans ce domaine, l'Université de Sherbrooke joue un rôle d'avant-garde qui doit être reconnu et intégré de façon pérenne dans son financement. L'université jouera un rôle de premier plan dans la mise sur pied et le déploiement des services de la nouvelle structure de valorisation de la recherche qui est en élaboration au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Le projet de zones d'innovation soulève aussi la question de l'attraction et de la rétention de talent. L'approche permettrait de favoriser la formation du personnel hautement qualifié dont les entreprises ont besoin pour relever les défis technologiques. En tant que partenaire majeur de plusieurs zones d'innovation l'Université de Sherbrooke devra pouvoir compter sur une agilité et une approche flexible pour le développement et le financement d'offres de formation adaptées aux besoins des créneaux de chacune des zones d'innovation.

Le projet de zone d'innovation de Sherbrooke comporte certaines infrastructures importantes à réaliser à l'UdeS. Il lui faudra pouvoir compter sur des ressources supplémentaires en gestion de projets pour lancer rapidement ces travaux. La contribution de l'Université à ces projets concertés de développement économique ne peut se faire à même ses enveloppes dédiées à

l'enseignement et à la recherche. Le cadre réglementaire de la réalisation d'infrastructures devra également être adapté à la réalisation rapide des projets de zones d'innovation afin de leur permettre de contribuer rapidement à la relance de l'économie du Québec.

Tous les projets de zone d'innovation impliquent des équipes de coordination, de concertation et de gouvernance qui devront faire l'objet d'un financement spécifique. Il en va de même pour le personnel d'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de projets de recherche et de développement. Il faudra ainsi des ressources supplémentaires pour des démarcheurs, des professionnels de recherche et des chercheurs ainsi que pour l'animation de ce nouvel environnement d'innovation.

Le ministère de l'Enseignement supérieur aura certes un rôle très important à jouer en tant que partenaire du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la réalisation des zones d'innovation. La concertation interministérielle sera un enjeu significatif qui permettra de réellement atteindre les objectifs des zones d'innovation à créer.

À tous ces enjeux, il faut ajouter les multiples répercussions possibles de la pandémie de COVID-19 dont les conséquences pourraient être multiples :

- Impacts sur les finances publiques et sur le financement universitaire;
- Limitations des ressources pour la réalisation du plan stratégique;
- Diminution de l'effectif étudiant en général et de l'effectif international en particulier;
- Ralentissement des activités de recherche.

Plus que jamais cependant, les universités sont les partenaires du gouvernement pour une relance durable de l'activité sociale et économique.